

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1408

14 juin 2013

SOMMAIRE

Axitis Diversified SICAV SIF S.C.A.	67541	Perseymorneftegaz S.à r.l.	67551
Balminor S.A.	67583	Pierre Invest S.A.	67550
Bedan S.A.	67551	Pitu S.C.I.	67579
Braci Holding S.A.	67550	Presence Communication	67551
Centauro Management S.A.	67546	PrivAccess	67547
CHANTELOUP HOLDING Spf S.A.	67538	Provimentum III S.A.	67583
Clavier S.A. SPF	67542	Rosenberg S.A.	67542
C.O.G.P.-SPF	67549	RTL Group S.A.	67583
Daleima S.A.	67544	Saltus S.A.	67538
Delta-Immo S.A.	67545	Saphira Development S.A.	67538
Deutsche Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	67578	Sienna S.A.	67546
Eurofli	67548	Sincro Sicav	67539
Gef Real Estate Holding	67543	Société Luxembourgeoise d'Entreprises et de Constructions	67539
Gilux S.A.	67543	Toolux Sanding S.A.	67541
Hitech Futur Car Center SA	67545	Translux Participation S.A.	67544
Iberinvest S.A.	67542	Triumterra S.A.	67545
IPConcept Fund Management S.A.	67582	UBS (Lux) Key Selection SICAV 2	67582
Irama S.A.	67547	United Properties SPF S.A.	67539
Lux Foods S.A.	67544	Vates	67582
Lux Secure	67582	Venus	67549
Mobile Media Group S.A.	67540	Webworld Company S.A.	67543
M.R.I. Investments S.A.	67546		

Saphira Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 77.426.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 juillet 2013 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2012;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013073955/10/19.

CHANTELOUP HOLDING Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 24.636.

Les actionnaires sont priés d'assister à :

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra au: 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, le 28 juin 2013 à 11 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2012
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013073956/17.

Saltus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 110.210.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le 28 juin 2013 à 9 heures au siège social de la Société, 9, rue de Saint Hubert à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2012 - affectation du résultat.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice écoulé.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration

F. Bracke

Administrateur

Référence de publication: 2013077589/18.

United Properties SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 12.779.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, en date du 28 juin 2013 à 11 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2012.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013077593/1004/18.

SOLUDEC, Société Luxembourgeoise d'Entreprises et de Constructions, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 4.473.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement des Actionnaires qui se tiendra au siège social, 3B, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, le 28 juin 2013 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises sur les opérations et la situation de la Société pour l'exercice 2012
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits de l'exercice 2012
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises
4. Nomination statutaire
5. Divers

Messieurs les Actionnaires voudront bien, trois jours francs au moins avant l'Assemblée, déposer leurs titres au siège social.

Référence de publication: 2013077591/19.

Sincro Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.661.

Considering that the conditions of quorum and majority determined by Article 67-1 of the Law of 10th August 1915 as amended were not fulfilled at the Extraordinary General Meeting which was held on 4th June 2013, we are pleased to convene the Shareholders to a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders (the "EGM") which will be held on 18th July 2013 at 11:00 at the Fund's registered office with the following agenda:

Agenda:

1. Replacement of any reference to the law of 20 December 2002 by reference to the law of 17 December 2010 concerning undertakings for collective investment (the "Law") and implementing the so-called UCITS IV EU Directive in articles 3, 5 and 8 of the Articles of Incorporation;
2. Insertion of two new paragraphs at the end of Article 12 of the Articles of Incorporation which shall read as follows: "By derogation to the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Fund is not required to send the annual accounts, as well as the report of the approved statutory auditor and the management report to the registered shareholders at the same time as the convening notice to the annual general meeting. The convening

notice shall indicate the place and practical arrangements for providing these documents to the shareholders and shall specify that each shareholder may request that the annual accounts, as well as the report of the approved statutory auditor and the management report are sent to him.

The convening notices to general meetings of shareholders may provide that the quorum and the majority at the general meeting shall be determined according to the shares issued and outstanding at midnight (Luxembourg time) on the fifth day prior to the general meeting (referred to as "Record Date"). The rights of a shareholder to attend a general meeting and to exercise a voting right attaching to his shares are determined in accordance with the shares held by this shareholder at the Record Date.";

3. Update of Article 14 of the Articles of Incorporation to precise that the Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Fund's interest, and more specifically to appoint a Management Company in accordance with Chapter 15 of the Law;
4. Update of Article 18 of the Articles of Incorporation to precise that as remuneration for their activities, the general meeting of shareholders may allocate to the directors a fixed annual sum as directors' fees and that the directors may be reimbursed for expenses incurred for the Fund to the extent that they are deemed reasonable;
5. Insertion in Article 22 of the Articles of Incorporation of two new cases of suspension of the Net Asset Value calculation and of the issue, conversion and redemption of shares:
 - as soon as the decision to liquidate one or more Sub-Funds is taken or in case of the Fund's dissolution;
 - during any period when any Sub-Fund of the Fund is a feeder of a master UCITS which is itself entitled to suspend the redemption or subscription of its shares, whether at its own initiative or at the request of its competent authorities; the determination of the Net Asset Value of shares and the issue, redemption and conversion of shares shall be suspended within the same period of time as the master UCITS;
6. Update of article 28 (renamed 27) of the Articles of Incorporation in accordance with Chapter 8 of the Law concerning mergers;
7. Insertion of a new article 28 in the Articles of Incorporation offering the possibility for the Fund to deal in its own shares according to article 181(8) of the Law;
8. Insertion of a new article 29 in the Articles of Incorporation on master-feeder structures as detailed in Chapter 9 of the Law;
9. Miscellaneous
 - a) Replacement of the term "Company" by the one of "Fund" in the Articles of Incorporation;
 - b) Replacement of the terms "Class" and "Sub-Class" by the ones of "Sub-Fund" or "Category" in the Articles of Incorporation, depending on the context;
 - c) Formal reorganization of the Articles of Incorporation.

The full text of the statutory modifications proposed can be obtained free of charge on request made at the Fund's registered office.

Please be advised that the EGM shall validly deliberate whatever the portion of the capital represented. Resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

Should you or your proxy wish to take part in the EGM, you are kindly requested to inform the Fund at least two clear days prior to the holding of the EGM of your intention to attend. You, respectively your proxy, shall be admitted subject to verification of your identity.

In case you would not be able to attend the EGM, but nevertheless wish to vote, please return the enclosed proxy duly completed and signed to the Domiciliary Agent, Casa4Funds SA, 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Phone +352 27 000 70 100 - Fax +352 26 200 868 at the latest on 17th July 2013.

For the Board of Directors.

Référence de publication: 2013077590/755/65.

Mobile Media Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 95.362.

Einladung an die Aktionäre zur

AUSSERORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

der Gesellschaft am Dienstag, 09.07.2013, um 14.15 Uhr am Sitz der Gesellschaft 6, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Tagesordnung:

1. Beratung und Beschlussfassung über die Liquidation der Gesellschaft
2. Verschiedenes

Référence de publication: 2013075390/6306/14.

Toolux Sanding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.041.

All the shareholders of the Company are convened to an

ANNUAL GENERAL MEETING

that will be held at the registered office on *June 28, 2011* at 5.00 p.m. and having the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the annual accounts ended on 31 December 2012;
2. Approval of a report of the board of directors;
3. Approval of an auditor's report;
4. Allocation of result;
5. Full discharge (quitus);
6. Decision to renew the mandates of the directors;
7. Replacement of the statutory auditor;
8. Approval of the audited IFRS consolidated annual accounts ended 31 December 2012;
9. Decision relating to the deposit and publication of the audited IFRS consolidated annual accounts;
10. Empowerment;
11. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013076148/9463/22.

Axitis Diversified SICAV SIF S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 154.090.

Considering that the conditions of quorum and majority determined by Article 67-1 of the Law of 10 th August 1915 as amended were not fulfilled at the Extraordinary General Meeting which was held on 12th June 2013, we are pleased to convene you to a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders (the "EGM") which will be held on *22 July 2013* at 3.00 PM at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Acknowledgment of the change of the name of the General Partner of the Fund into OAK Constellation Management, and subsequent amendment of the first paragraph of the Article 18 of the Articles of Incorporation as follows:
Art. 18. General Partner. The Company shall be managed by OAK Constellation Management, registered in the Company's shares register as the holder of unlimited liability ordinary shares in the Company, in its capacity as General Partner of the Company.
2. Amendment of Fund's name, which will become OAK Constellation Sicav-SIF SCA. in replacement of Axitis Diversified SICAV SIF S.C.A. Accordingly the Article 1 of the Articles of Incorporation of the Company is amended and shall hence read as follows:
Art. 1. Name. There hereby exists among OAK Constellation Management in its capacity as "associé commandité" (the "General Partner"), the shareholders (the "Shareholders"), in their capacity as "actionnaires commanditaires", (the "Limited Shareholders") and all persons who may become Limited Shareholders, a Luxembourg company (the "Company") under the form of a corporate partnership limited by shares ("société en commandite par actions") and qualified as a specialised investment fund under the law of 13th February 2007 relating to Specialised Investment Funds (the "Law of 2007").
The Company exists under the corporate name of OAK Constellation Sicav-SIF SCA.
3. Miscellaneous.

Please be advised that the EGM shall validly deliberate whatever the portion of the capital represented. Resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

Should you or your proxy wish to take part in the EGM, you are kindly requested to inform the Fund at least two clear days prior to the holding of the EGM of your intention to attend. You, respectively your proxy shall be admitted subject to verification of your identity and evidence of your shareholding.

Proxy forms are available at the Fund's registered office.

The General Partner

Référence de publication: 2013076777/1017/39.

Clavier S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 171.221.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège de la société à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en date du mercredi, 3 juillet 2013 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation de la date de tenue de l'Assemblée Générale, par divergence de la date statutaire et dans le même contexte.
2. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2012.
3. Examen et approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2012 et décision relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2012.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Elections statutaires.
6. Divers.

Pour assister à cette assemblée, les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social au moins cinq jours avant l'assemblée.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

pour CLAVIER SPF S.A.

Son conseil d'administration

Référence de publication: 2013077586/7759/25.

Iberinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.780.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social en date du 3 juillet 2013 à 10 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification au sein du Conseil d'Administration;
2. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes;
3. Transfert du siège social de la société;
4. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013077587/1004/15.

Rosenberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 92.812.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

67543

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social en date du 3 juillet 2013 à 13 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification au sein du Conseil d'Administration;
2. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes;
3. Transfert du siège social de la société;
4. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013077588/1004/15.

Gef Real Estate Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 21.066.

—
In accordance with article 8 of the statutes, the Board of Directors convenes the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders to be held on *June 28, 2013* at 11.30 a.m. at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the reports of the Board of Directors and the Commissaire for the accounting year ended December 31, 2012
2. Presentation and approval of the annual accounts for the year ended December 31, 2012
3. Allocation of the results
4. Discharge of the Board of Directors and the Commissaire for the accounting year ended December 31, 2012
5. Election of the Directors and the Commissaire
6. Allocation to the Board of USD 5 thousand for each of the period 2011/2012 and 2012/2013
7. Miscellaneous.

May 24, 2013.

Référence de publication: 2013068060/581/20.

Gilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 95, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.771.

—
Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra en date *25 juin 2013*, à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012;
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration concernant l'exercice social 2012;
3. Lecture du rapport du Commissaire concernant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012;
4. Approbation des comptes annuels;
5. Affectation du résultat;
6. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013068747/18.

Webworld Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 148.694.

—
Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui aura lieu le mercredi 26 juin 2013 à 14.00 heures au 15-17, avenue Guillaume L-1651 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et des comptes de pertes et profits de l'exercice 2012;
2. Rapport du commissaire aux comptes;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Décision au sujet de la poursuite de l'activité;
5. Affectation du résultat;
6. Transfert du siège social de la société;
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013069548/1091/19.

Translux Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 65.452.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 juin 2013 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2012;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013068741/10/19.

Daleima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 42.508.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société, qui se tiendra vendredi, le 28 juin 2013 à 10 heures au siège social, 36, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg, et de voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels 2012 et affectation du résultat.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013070190/3560/16.

Lux Foods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 10.770.

L'Assemblée générale ordinaire convoquée en date du 24 avril 2013 n'ayant pu se tenir comme prévu, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

67545

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 juin 2013 à 11.00 heures au siège social, avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Délibération et décision sur la continuité des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013070861/755/21.

Delta-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 138, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.866.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société, qui se tiendra vendredi, le 28 juin 2013 à 14 heures au siège social, 138, route d'Arlon à L-8008 Strassen, et de voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels 2012 et affectation du résultat
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
3. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013070191/3560/15.

Hitech Futur Car Center SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 7, Berlerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 130.259.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra au siège social, en date du 24 juin 2013 à 18 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2012.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision quant à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013072330/1004/18.

Triumterra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 102.071.

Les actionnaires sont priés d'assister à

67546

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 25 juin 2013 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2012,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013072321/833/19.

Sienna S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 45.322.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 24 juin 2013 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013 et affectation des résultats,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister au être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013070863/755/19.

Centauro Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 60.504.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 24 juin 2013 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au et 31.12.2012
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013072344/788/16.

M.R.I. Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 50.286.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

67547

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 juin 2013 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013072323/534/15.

Irama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.155.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 juin 2013 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013072329/534/15.

PrivAccess, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 166.550.

The shareholders are duly convened to an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company which will be held before a Luxembourg notary at 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 4 July 2013 at 11.30 a.m..

As the first extraordinary general meeting of 22 April 2013 did not validly deliberate, as half of the capital of the Company was not represented, a second meeting is convened. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented.

Shareholders may be represented by a duly appointed agent and attorney-in-fact of their choice. Shareholders who cannot attend the general meeting in person are thus invited to send a duly filled in and executed proxy to the registered office of the Company 24 hours before the general meeting.

The agenda of the general meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of Article 5.2 of the articles of association of the Company (the Articles), which should read as follows:
"The Management Shares are exclusively reserved to the Managing General Partner. The Ordinary Shares are offered to well-informed investors within the meaning of article 2 of the SIF Law (each a Well-informed Investor). The marketing of the Ordinary Shares may be restricted as further set forth in the relevant Compartment Specifications."
2. Insertion of a new Article 8.7 of the Articles, which should read as follows:
"If a Share is the object of an usufruct (usufruit), it shall, upon instructions of the last owner of the full property right be registered jointly in the name of the usufruct owner (the Usufructuary) and of the bare owner (the Bare Owner)."
3. Insertion of a new Article 8.8 of the Articles, which should read as follows:
"Both the usufruct owner and the bare owner shall be convened to any General Meeting, either ordinary or extraordinary and will have the same right of information in respect of the affairs of the Company."
4. Insertion of a new Article 8.9 of the Articles, which should read as follows:
"The Usufructuary will be conferred, for each of the Shares he/she holds as usufructuary, the following rights:

- (a) The voting right;
- (b) Right to dividends and other distributions, except those granted to the Bare Owner under Section 8.10 hereafter;
- (c) Any such subscription rights as set forth in the Issuing Document.”
- 5. Insertion of a new Article 8.10 of the Articles, which should read as follows:
“The Bare Owner will be conferred, for each of the Shares he holds as bare owner the rights to the proceeds of the liquidation of the Company. The Bare Owner will also have, towards the Usufructuary any such rights and entitlement which result from the Luxembourg law. Should there be special rights agreed upon between the Usufructuary and the Bare Owner, they will only have effect between those persons and not towards the Company.”
- 6. Insertion of a new Article 8.11 of the Articles, which should read as follows:
“The capacity of usufructuary or of bare ownership will be materialized and established by the inscription in the Share register of:
(a) opposite to the name of the Usufructuary, the reference to his usufruct entitlements as well as the Shares on which the usufruct has been established; and
(b) opposite to the name of the Bare Owner, the reference to his entitlements as a Bare Owner as well as the Shares on which his/her entitlement have been established.”
- 7. Insertion of a new Article 8.12 of the Articles, which should read as follows:
“If the usufruct is terminated or lapses for any reason, it shall, upon the joint instructions of the usufruct owner and of the bare owner, or of their legitimate successors in right, be registered as to its full ownership in the name of the new owner thereof.”
- 8. Subsequent renumbering of the current Article 8.7 and Article 8.8 of the Articles;
- 9. Amendment of Article 9.1 of the Articles, which should read as follows:
“The Shares may only be subscribed for by investors who comply with the status of Well-Informed Investor and any additional condition as set forth in the relevant Compartment Specifications. The compliance of each subscriber with the status of Well-Informed Investor and any other relevant condition will be verified by the Managing General Partner or any agent to which such function has been delegated by the Managing General Partner. This restriction is not applicable to the Managing General Partner.”
- 10. Declaration:
To draw-up the present deed in English only; all future deeds will be then worded in English only as well.
- 11. Representation:
The Meeting authorises any lawyer of Loyens & Loeff acting alone with full power of substitution, to execute any and all documents, agreements, deeds, declarations and formalities and generally do and undertake whatever may be necessary or useful in order to complete, execute and accomplish the preceding resolutions.
- 12. Miscellaneous.

PrivAccess General Partner S.à r.l.
acting as Managing General Partner of PrivAccess

Référence de publication: 2013069539/755/69.

Eurofli, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 27.019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mai 2013 n'ayant pas atteint le quorum requis les actionnaires sont invités à assister à une nouvelle

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juillet 2013 à 14.30 heures au Siège Social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Décider de la mise en liquidation du Fonds.
- 2. Nomination d'un liquidateur.
- 3. Fixer l'agenda de la seconde assemblée générale extraordinaire.
- 4. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés à l'Assemblée Générale Extraordinaire devront en aviser la société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des établissements ci-après:

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg
Crédit Mutuel Arkéa-1, rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq Kerhuon
(et ses réseaux de distribution)

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au Registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale Extraordinaire, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Des formules de procuration sont disponibles au siège social de la société.

Les propriétaires d'actions sont informés que l'Assemblée sera régulièrement constituée et pourra délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée. Les résolutions pour être valables, devront réunir deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2013068723/755/29.

Venus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 103.046.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 27 juin 2013 à 10.00 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.03.2013
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande et sans frais auprès du siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013072324/755/25.

C.O.G.P.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 63.582.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 25 juin 2013 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2012,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013072333/833/18.

Braci Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.100.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 juin 2013 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen du rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2012.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Non-renouvellement des mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration, venus à échéance, de M. Xavier SOULARD et décharge.
7. Reconduction de M. Sébastien ANDRE dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
8. Reconduction de M. David GIANNETTI dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
9. Reconduction de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
10. Nomination de Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013072334/28.

Pierre Invest S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 110.994.

Suite à une demande de prorogation de l'Assemblée du 29 mai 2013 par un actionnaire en vertu de l'article 67 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Messieurs les Actionnaires, sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 26 juin 2013 à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration agissant comme liquidateur vis-à-vis des tiers en application de l'article 143 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sur l'état d'avancement de la liquidation de la Société
2. Présentation des comptes annuels de la Société au 30 novembre 2012 et présentation des résultats de la liquidation
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2012
4. Nomination d'un réviseur d'entreprise externe afin de procéder à un audit des comptes de la Société suite aux propositions faites par fax le 8 mars 2013
5. Résultat de l'action judiciaire introduite à l'encontre de Maître Cheval et exposé par le Conseil d'Administration des raisons (i) de l'assignation tardive de Maître Cheval (ii) de l'absence de référence à la transaction intervenue avec l'administration fiscale dans l'assignation et (iii) de l'absence de mise en cause du comptable français de la Société au vu des motifs du redressement fiscal et état d'avancement de la procédure
6. Exposé par le Conseil d'Administration (i) des raisons de l'absence de retenue sur le remboursement de la créance de la Société envers la société de droit des BVI Dorsillon Ltd des sommes dues par Pierre Invest Poincaré à la Société et (ii) de l'actionnariat de la société Dorsillon Ltd
7. Communication aux actionnaires d'une copie des grands livres de la Société de 2006 à 2012
8. Informations relatives aux démarches concrètes effectuées par la Société pour recouvrer la créance vis-à-vis de la société Poincaré
9. Informations sur l'expertise et l'évaluation des appartements à vendre et sur l'état des ventes, qui s'est porté acquéreur et à quel prix

10. Informations relatives à l'identité des personnes ayant acquis ou désirant acquérir un ou plusieurs appartement(s) et plus particulièrement si des administrateurs ont acquis directement ou indirectement un ou plusieurs appartement(s) vendus par la Société

11. Divers

Le Conseil d'Administration agissant comme liquidateur vis-à-vis des tiers en application de l'article 143 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Référence de publication: 2013070862/506/37.

Bedan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 166.474.

Les Actionnaires de la société BEDAN SA sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 juin 2013 à 14 heures au siège de la société pour délibérer sur l'Ordre du Jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire;
2. Présentation et Approbation du Bilan, du Compte de Profits et Pertes et de l'annexe arrêtés au 31-12-2012;
3. Approbation des Comptes Annuels et Affectation du résultat de l'exercice;
4. Décharge à donner aux Administrateurs et Commissaire;
5. Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013073897/553/16.

Presence Communication, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 135.091.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra au siège social, en date du 25 juin 2013 à 18 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2012.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision quant à l'article 100 des LCSC.
6. Renouvellement des mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes.
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013073907/19.

Perseymorneftegaz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.342.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of May,
before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared the following:

- Rosneft JV Projects S.A., a company organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registration number B 167491 and with its location at 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg,
represented by Me Philip Basler-Gretic,

lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg on 8 May 2013;

- Statoil Epsilon Netherlands B.V., a company organised and existing under the laws of the Netherlands and having its registered address at Conradstraat 38, Unit D6.128, 3013AP, Rotterdam, the Netherlands, with registration number 55930182,

represented by Me Philip Basler-Gretic,

lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Rotterdam, the Netherlands, on 8 May 2013;

such proxies, signed by the proxy holders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration. The appearing parties, represented as indicated above, have requested the notary to draw up the following articles of association of a société à responsabilité limitée which was declared to form:

Title I. - Definitions - Denomination - Registered office - Object -Duration

Art. 1. The words and expressions used in the present articles of association shall have the following meaning:

Accounting Procedures: has the meaning given in Article 22.4.

Affiliate: means, with respect to a Shareholder, any other Person directly or indirectly Controlling, Controlled by or under common Control with, such specified Shareholder provided, however, that:

(a) none of the following shall be considered Affiliates of Rosneft:

(i) the Company and any of its subsidiaries or Branches;

(ii) the common assets operator, if any;

(iii) Kashevarmorneftegaz S.à r.l., Lisyanskorneftegaz S.à r.l., Magadanmorneftegaz S.à r.l. and their subsidiaries or branches; and

(iv) OJSC "Rosneftegaz", the Russian Federation and any Person (other than Rosneft Oil Company and direct or indirect subsidiaries of Rosneft Oil Company) Controlled by either OJSC "Rosneftegaz" or the Russian Federation; and

(b) the Norwegian Ministry of Finance shall not be considered an Affiliate of Statoil.

Agreement: means any agreement in writing which may exist, from time to time, between the Shareholders in relation to the Company.

Articles: has the meaning given in Article 2.

Board: means the board of Managers of the Company.

Branches: means any branches of the Company established from time to time.

Business Day: means any day other than a Saturday, Sunday or any bank or other public holiday in the Russian Federation, Luxembourg, Norway, the Netherlands and New York.

Calendar Year: means a period of twelve (12) months commencing with 1 January and ending on the following 31 December.

Capital Surplus: means the amounts (a) contributed by the Shareholder to the Company, without any Shares being issued in exchange and (b) allocated in the accounts of the Company to non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2010).

Cash Transfer: means any transfer where the sole consideration (other than the assumption of obligations relating to the transferred Shares) takes the form of cash, cash equivalents, promissory notes or retained interests (such as production payments) in the Shares being transferred.

Cash Value: means in respect of Shares subject to a proposed transfer, means the portion of the total monetary value (expressed in U.S. Dollars) of the consideration being offered by the proposed transferee of such Shares (including any cash and other assets) that reasonably should be allocated to such Shares.

Chairman: has the meaning given in Article 10.3.

Change in Control: means any event as a result of which Statoil or Rosneft ceases to be a direct or indirect wholly-owned subsidiary of Statoil ASA or Rosneft Oil Company, respectively.

Class A Manager: has the meaning given in Article 10.1.

Class B Manager: has the meaning given in Article 10.1.

Control: for the purpose of the definition of "Affiliate" only, means, directly or indirectly, through one or more intermediaries:

(a) the beneficial ownership of more than fifty per cent. (50%) of the votes exercisable at an annual general meeting (or its equivalent) of the Person concerned or, if there are no such rights, ownership of more than fifty per cent. (50%) of the equity interests of such Person; or

(b) the ability to direct the management or policies of such Person pursuant to a written agreement or a right to appoint its general manager or similar chief executive officer,

and "Controlling" and "Controlled" shall be construed accordingly.

Company: has the meaning given in Article 2.

Company Act: means the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Competent Authority: means,

(a) any national, regional or local government and any ministry or department thereof;

(b) any Person exercising executive, legislative, judicial, regulatory or administrative functions of or pertaining to government (including any independent regulator);

(c) any other governmental bodies, instrumentality, agency, authority, court; or

(d) any other committee or commission under the direct or indirect control of a government.

Counter Notice: has the meaning given in Article 8.5(3)(a).

Decommissioning: means all work required in respect of the abandonment of project property in accordance with good industry practices and any specific legal obligation, including, as applicable, plugging of wells, abandonment, disposal and/or demolition, cleanup or removal and any necessary site restoration.

Delegated Competence: means any matter other than (i) the Extraordinary Shareholder Matters, (ii) any matter referred for the resolution by the Shareholders in the Agreement, other than the Extraordinary Shareholder Matters; (iii) any other matter that, as a matter of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, must fall within the competence of the General Meeting; and (iv) the Extraordinary Board Matters.

Disagreeing Shareholder: means a Shareholder that gives a Disagreement Notice, pursuant to Article 8.5(3), to the transferring Shareholder, objecting to the Cash Value of the Shares subject to such transfer.

Disagreement Notice: has the meaning given in Article 8.5(3)(c).

Encumbrance: means a mortgage, lien, pledge, charge or other encumbrance.

Endorsement: has the meaning given in Article 10.17(1).

Equity Interest: means with respect to any Shareholder, any and all Shares of the Company held by such Shareholder expressed as a percentage to the total number of Shares of the Company held by all of the Shareholders.

Exclusive Competence: means the following matters within the Delegated Competence:

(1) any matter directly related to the Licence Holder's obligations under any Licence save for actions relating to matters within the exclusive competence of the Board or the Shareholders;

(2) any matter relating to the day-to-day activities of the Company, related to the relevant Branch, having a value not exceeding USD 1,000,000 for a single transaction or an aggregate value for series of related transactions; and

(3) any matter related to compliance of the Licence Holder or the Company, related to the relevant Branch, with the applicable law, including, inter alia, representation of the Company before any Competent Authority, preparation and execution of respective tax and other reports and documents required to be filed with any Competent Authority under the applicable law.

The matters referred to in subparagraphs (1), (2) and (3) shall not include, unless otherwise required by applicable law, any matter related to any material obligation (to the extent reasonably likely to cause material economic consequences) under the Licence.

Extraordinary Board Matters: means those matters listed in Article 10.9 to be determined by the Board pursuant to an Extraordinary Board Resolution.

Extraordinary Board Resolution: means a resolution of the Board passed unanimously by all the Managers attending a quorate meeting of the Board (in accordance with Article 10.7) for the purposes of any Extraordinary Board Matter.

Extraordinary Shareholder Matters: means those matters listed in Article 19 to be determined by the Shareholders pursuant to a unanimous resolution of the Shareholders.

General Meeting: means any general meeting of the Shareholders.

Governmental Approvals: means, with respect to any Person:

(a) any authorisation, consent, approval, licence, ruling, permit, certification, exemption, filing, variance, order, judgment, decree or publication of, by or with;

(b) any notice to;

(c) any declaration of, by or with; or

(d) any registration by or with,

any Competent Authority required to be obtained or made by such Person.

ICC: means the International Chamber of Commerce of Paris.

Internal Endorsement Rules: has the meaning given in Article 10.17(1).

Legal Reserve: has the meaning given in Article 23.1.

Licence: means the current licence ... M 15305 HP (including the licence terms attached thereto) in relation to Perseevskiy subsoil plot on the Barents Sea seabed, and any amendment of, or reissuance of, the licence or equivalent rights-granting instrument (and its attached licence agreement, licence terms or equivalent instrument) that may be issued to the Licence Holder or its successor entity, which instrument supersedes or otherwise substitutes for the current licence ... M 15305 HP in accordance with applicable laws.

Licence Holder: means the holder of the Licence from time to time.

Manager: has the meaning given in Article 10.1.

Ordinary Shares or Shares: has the meaning given in Article 7.1.

Package Sale: has the meaning given in Article 8.5(3)(b).

Permitted Transferee: has the meaning given in Article 8.1.

Person: means any individual, firm, corporation, partnership, limited liability company, trust, joint venture or other entity.

Profit: means, in respect of a given period, the profit of the Company determined in accordance with the Accounting Procedures.

Proposed Transfer Notice: has the meaning given in Article 8.5(3)(a).

Rosneft: means Rosneft JV Projects S.A., a company organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 167491.

Shareholder: means any holder of Shares issued by the Company from time to time.

Statoil: means Statoil Epsilon Netherlands B.V. a company organised and existing under the laws of the Netherlands and having its registered address at Conradstraat 38, Unit D6.128, 3013AP, Rotterdam, the Netherlands with registration number 55930182.

U.S. Dollar or USD: means the lawful currency of the United States of America.

Art. 2. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws pertaining to such entity, especially the Company Act and the present articles of association (the Articles).

Art. 3. The denomination of the Company is "Perseymorneftegaz S.à r.l.".

Art. 4.

4.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the same municipality by the Board.

4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a resolution of the Shareholder deliberating in the manner provided for amendments of the Articles.

4.3 The Company may have offices and Branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, any such Branches to be governed by regulations to be approved by the Board.

Art. 5.

5.1 The object of the Company is to carry out all transactions and operations, within the framework of joint project of development of offshore hydrocarbons deposit in the Russian Federation (including its exclusive economic zone and continental shelf), on seismic surveys, geological study, exploration, appraisal, development, production and marketing of hydrocarbons from the Perseevskiy subsoil plot on the Barents Sea seabed, pursuant to a contract with the legal entity that holds the subsoil license for the corresponding subsoil plot.

5.2 The Company may use its funds to establish, manage, develop, and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable.

5.3 In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, investment vehicles of any type (including partnerships and similar structure), the principal object of which is the direct or indirect acquisition, development, promotion, sale, management and or/or lease of real estate properties.

5.4 The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees, provided that the Company shall not give such guarantees, grant such security or give such assistance to either of the Shareholders or their respective Affiliates. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

5.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 6. The Company is formed for an unlimited period of time.

Title II. - Capital - Shares - Capital surplus - Reserves

Art. 7.

7.1 The share capital of the Company is fixed at twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares" or the "Shares") with a par value of one U.S. Dollar (USD 1.00).

7.2 The Shareholders may contribute additional cash to the Company as Capital Surplus. Each Capital Surplus contribution made by the Shareholders will be attached to the Ordinary Shares held by the Shareholders, as appropriate, and shall entitle each Shareholder to receive the corresponding payments allocable to such Ordinary Shares.

7.3 The issued capital of the Company may be increased or reduced at any time pursuant to a resolution of the Shareholders resolved as an Extraordinary Shareholder Matter.

Art. 8. Transfers.

Permitted Transfers

8.1 Rosneft may at any time transfer all (and not some only) of its shares in the Company to any direct or indirect wholly-owned subsidiary of Rosneft Oil Company and Statoil may at any time transfer all (and not some only) of its shares in the Company to any direct or indirect wholly-owned subsidiary of Statoil ASA (each such subsidiary, a "Permitted Transferee"), provided that, with respect to any transfer so permitted hereunder, the transferring Shareholder shall promptly give written notice to the other Shareholder of such intended transfer; and provided, further, that each Shareholder shall take all actions as may be required to effect such transfer, including voting its Shares at a General Meeting; and provided, further, that:

(1) such Permitted Transferee shall have unconditionally agreed in writing to be bound by all the terms of the Agreement as if it were an original Shareholder by way of executing and delivering a deed of adherence;

(2) the transferring Shareholder shall remain liable for compliance by the Permitted Transferee with its obligations under the provisions of the Agreement, as applicable, unless the other Shareholder specifically consents in writing to a release of the transferring Shareholder in this respect. Such release may not be unreasonably withheld and must be granted if the transferring Shareholder (or another entity) offers security and/or recourse reasonably acceptable to the other Shareholder; and

(3) both the Permitted Transferee and, notwithstanding the transfer of the Shares in the Company pursuant to this Article, the transferring Shareholder shall be liable to the other Shareholder for the transferring Shareholder's share, pro rata to its Equity Interests, of any obligations (financial or otherwise) that have vested, matured or accrued under the provisions of the Agreement, prior to such transfer. Such obligations shall include any proposed expenditure approved in writing by the Shareholders or the Board prior to the relevant transfer and shall also include costs of plugging and Decommissioning wells or portions of wells and Decommissioning facilities in which the transferring Shareholder participated (or with respect to which it was required to bear a share of the costs pursuant to this sentence) to the extent such costs are payable by the Shareholders.

General restrictions on transfer of Shares

8.2 Subject to Article 8.1, neither Shareholder shall (nor shall it purport to) assign, transfer or otherwise dispose of all or any part of its Shares (and/or, for the avoidance of doubt, any part of its rights under these Shares) without the prior written consent of the other Shareholder. With respect to any transfer once so permitted hereunder, each Shareholder shall take all actions as may be required to effect such transfer, including voting its Shares at a General Meeting for the purposes of article 189 of the Company Act.

8.3 At the time of such assignment, transfer or disposal of Shares, the Shareholders shall agree in writing on the assignment, novation or otherwise of receivables against the Company pursuant to the Agreement.

8.4 The Shareholders shall notify the Company of any transfers of Shares and/or of receivables against the Company for the purposes of article 190 of the Company Act and article 1690 of the Luxembourg civil code.

Pre-emptive right to acquire Shares in the Company

8.5 If a Shareholder has granted its written consent to the other Shareholder to assign, transfer or otherwise deal with all or any part of its Shares pursuant to Articles 8.2 to 8.4 (for the avoidance of doubt, other than transfers to a Permitted Transferee pursuant to Article 8.1), then such other Shareholder may so assign, transfer or otherwise deal with all or any part of its Shares, provided that the following conditions are met:

(1) as a result of such transfer, each of the transferring Shareholder (if it still holds Shares after the transfer) and the transferee shall have Equity Interests in the Company equal to or exceeding ten per cent. (10%);

(2) all conditions set forth in Article 8.1 are, mutatis mutandis, met in respect of the transfer of the Shares in the Company under this Article; and

(3) the non-transferring Shareholder is granted an option to exercise a pre-emptive right to acquire the Shares in the Company intended to be assigned, transferred or otherwise dealt with under this Article pursuant to the following procedure:

(a) once the final terms and conditions of the relevant proposed transfer have been fully negotiated, the transferring Shareholder shall disclose all such final terms and conditions as are relevant to the acquisition of the Shares (and, if applicable, the determination of the Cash Value of the Shares) in a written notice to the other Shareholder (the "Proposed

Transfer Notice"), which Proposed Transfer Notice shall be accompanied by a copy of all instruments or relevant portions of instruments establishing such terms and conditions. Such other Shareholder shall have the right to acquire the Shares subject to the proposed transfer from the transferring Shareholder on the terms and conditions described in this Article 8.5(3)(a) if, within thirty (30) days of the relevant Proposed Transfer Notice, the other Shareholder delivers to the transferring Shareholder and the Company counter-notification (a "Counter Notice") that it accepts such terms and conditions without reservations or conditions (subject to Article 8.5(3)(c) and 8.5(3)(d), where applicable). If the non-transferring Shareholder fails to deliver a Counter Notice within the said thirty (30) days, the transferring Shareholder may so assign, transfer or otherwise deal with all or any part of its Shares, subject to the other provisions of this Article, under terms and conditions no more favourable to the proposed assignee or transferee than those set forth in the Proposed Transfer Notice to the non-transferring Shareholder, provided that the transfer shall be concluded within one hundred and eighty (180) days from the date of the Proposed Transfer Notice, plus such additional period as may be required to secure any Governmental Approvals. The non-transferring Shareholder shall have no right under this Article 8.5(3) to acquire any asset other than the Shares, nor may such Shareholder be required to acquire any asset other than the Shares, regardless of whether other properties are included in the proposed transfer;

(b) in the event of a Cash Transfer that does not involve other properties as part of a wider transaction, the non-transferring Shareholder shall have a right to acquire the Shares subject to the proposed assignment or transfer on the same final terms and conditions as were negotiated with the proposed assignee or transferee. In the event of a proposed transfer that is not a Cash Transfer or involves other properties included in a wider transaction (a "Package Sale"), the transferring Shareholder shall include in its Proposed Transfer Notice a statement of the Cash Value of the Shares subject to the proposed assignment or transfer, and the non-transferring Shareholder shall, subject to this Article 8.5(3)(b), have a right to acquire such Shares on the same final terms and conditions as were negotiated with the proposed assignee or transferee except that it shall pay the Cash Value in immediately available funds at the closing of the proposed transfer in lieu of the consideration payable in the third party offer, and the terms and conditions of the applicable instruments shall be modified as necessary to reflect the acquisition of the Shares for cash. In the case of a Package Sale, the non-transferring Shareholder may acquire the Shares subject to the proposed Package Sale only if completion of the wider transaction with the Package Sale transferee (as modified by the exclusion of properties subject to pre-emptive rights or excluded for other reasons) occurs. If for any reason the Package Sale terminates without completion, the non-transferring Shareholder's right to acquire the Shares subject to the proposed Package Sale shall also terminate;

(c) for purposes of Article 8.5(3)(b), the Cash Value proposed by the transferring Shareholder in its Proposed Transfer Notice shall be conclusively deemed correct unless the non-transferring Shareholder is a Disagreeing Shareholder and gives written notice (the "Disagreement Notice") to the transferring Shareholder within ten (10) days of giving the Counter Notice stating that it does not agree with transferring Shareholder's statement of the Cash Value, stating the Cash Value the non-transferring Shareholder believes is correct and providing any supporting information that it believes is helpful. In such event, the transferring Shareholder and the Disagreeing Shareholder shall have fifteen (15) days from the date of the Disagreement Notice in which to attempt to negotiate an agreement on the applicable Cash Value. If no agreement has been reached by the end of such fifteen (15) day period, either the transferring Shareholder or the Disagreeing Shareholder shall be entitled to refer the matter to an independent expert as provided in Articles 8.6 to 8.9 for determination of the Cash Value;

(d) if the determination of the Cash Value is referred to an independent expert and the value submitted by the transferring Shareholder is no more than five per cent. (5%) above the Cash Value determined by the independent expert, the value submitted by the transferring Shareholder shall be used for the Cash Value and the Disagreeing Shareholder shall pay all costs of the expert. If the value submitted by the transferring Shareholder is more than five per cent. (5%) above the Cash Value determined by the independent expert, the independent expert's value shall be used for the Cash Value and the transferring Shareholder shall pay all costs of the expert. Subject to Articles 8.6 to 8.9, the Cash Value determined by the procedure shall be final and binding on the Shareholders; and

(e) on the earlier of:

i. if no Disagreement Notice is given within ten (10) days of giving the Counter Notice, the day that is eleven (11) days after the giving of the Counter Notice; and

ii. the day that the Cash Value is determined under Article 8.5(3)(c) and 8.5(3)(d) and subject to Article 8.5(3)(b),

the transferring Shareholder shall be obliged to sell and the other Shareholder that has provided the Counter Notice of its intention to purchase the transferring Shareholder's Shares pursuant to Article 8.5(3)(a) shall be obliged to buy the Shares.

(4) The Shareholders jointly empower any Manager of the Company:

(a) to register the transfer of the relevant Shares into the share register of the Company; and

(b) to do all other things, including making any lodgements or filings, required by law in order to give effect to such transfer.

Expert determination of the Cash Value

8.6 For any decision referred to an expert under Article 8.5(3), the Shareholders hereby agree that such decision shall be conducted expeditiously by an expert selected unanimously in writing by the Shareholders. The expert is not an arbitrator of the dispute and shall not be deemed to be acting in an arbitral capacity.

8.7 A Shareholder desiring an expert determination shall give the Shareholders written notice of the request for such determination. If Shareholders are unable to agree upon an expert within ten (10) days after receipt of the said written notice of request for an expert determination, then, upon the request of any of the parties to the dispute, the International Centre for Expertise of the ICC shall appoint such expert and shall administer such expert determination through the ICC Rules for Expertise.

8.8 The expert, once appointed, shall have no ex parte communications with any Shareholders concerning the expert determination or the underlying dispute. The Shareholders agree to cooperate fully in the expeditious conduct of such expert determination and to provide the expert with access to all facilities, books, records, documents, information and personnel necessary to make a fully informed decision in an expeditious manner.

8.9 Before issuing its final decision, the expert shall issue a draft report and allow the Shareholders to comment on it. The expert shall endeavour to make its determination or resolve the dispute within thirty (30) days (but no later than sixty (60) days) after its appointment, taking into account the circumstances requiring an expeditious determination or resolution of the matter in dispute. The expert's decision shall be final and binding on the parties to the dispute unless challenged in an arbitration within sixty (60) days after the date the expert's final decision is received by the Shareholders and until replaced by such subsequent arbitral award. In such arbitration (i) the correctness of the expert determination shall be a rebuttable presumption; and (ii) the expert shall not (without the written consent of the parties to the dispute) be appointed to act as an arbitrator or as adviser to the Shareholders.

Change in Control

8.10 A Shareholder subject to a Change in Control shall:

(1) immediately give written notice to the other Shareholder; and

(2) unless the other Shareholder consents in writing to such Change in Control within ten (10) days,

procure the restoration of the Shareholder as a direct or indirect wholly-owned subsidiary of Rosneft Oil Company or Statoil ASA, as applicable, within sixty (60) days following such written notice to the other Shareholder.

8.11 A Shareholder subject to a Change in Control shall, provided that the other Shareholder has not consented in writing to such Change in Control in accordance with Article 8.10(2), within sixty (60) days after the delivery of the said Change in Control written notice to the other Shareholder, provide evidence reasonably satisfactory to the other Shareholder that the Shareholder is a wholly-owned direct or indirect subsidiary of Rosneft Oil Company or Statoil ASA, as the case may be. In such case and for as long as the Shareholder fails to be a direct or indirect wholly-owned subsidiary of Rosneft Oil Company or Statoil ASA, as the case may be, such Shareholder shall be deemed a defaulting Shareholder.

Art. 9. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of a Shareholder.

Title III. - Management

Art. 10. Governance of the Company

The Company is managed by the Board in accordance with the Company Act, the present Articles and the Agreement.

The Board is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles or by the laws to the General Meeting, including in particular the Extraordinary Shareholder Matters as described in Article 19, or to the external auditor(s) (if any), shall be within the competence of the Board.

The forum for the Board to undertake decisions required of them shall be a meeting of the Board, except as otherwise set forth in the Articles.

Board

10.1 The Board will be composed of five (5) individuals (each, a "Manager"), each of whom shall be nominated for appointment by the General Meeting. Rosneft shall have the right, from time to time, to nominate for appointment three (3) individuals as Managers (each such Manager, a "Class A Manager") and Statoil shall have the right, from time to time, to nominate for appointment two (2) individuals as Managers (each such Manager, a "Class B Manager").

10.2 Any change in the number of Managers or new appointment of the Managers shall be approved by the Shareholders as an Extraordinary Shareholder Matter.

10.3 The Class A Managers shall propose for appointment the Manager which shall serve as the chairman of the Board and such Manager shall be appointed by the Board to such position (the "Chairman").

10.4 The Chairman shall not have a second or casting vote at any meeting of the Board.

10.5 The Board shall meet at least semi-annually and at such other times as the Chairman or any other Manager may request. Subject to applicable law all meetings of the Board shall be held in Luxembourg or Moscow, unless another location is agreed in writing by a Class A Manager and a Class B Manager. Any Manager may participate in any meeting by teleconference.

10.6 Any Manager may convene a meeting of the Board at any time by issuing a notice in writing to each other Manager. Such notice is to be given to each Manager at his address for service in the Company records not less than thirty (30)

days prior to the proposed date of such meeting, stating the date, time and place of the meeting. Such notice shall include the following:

- (a) a list of the agenda items to be addressed at the meeting; and
- (b) in respect of each agenda item, an indication of whether a resolution is to be proposed for adoption or other voting action is to be taken.

Any documents relevant to particular matters to be considered at such meeting shall be circulated simultaneously with the notice of such meeting. Any resolution of the Board adopted at a meeting that was not convened in accordance with the notice requirements set forth in this Article shall be null and void unless the convening formalities are waived in writing by all the Managers at the relevant meeting of the Board or it is subsequently ratified in writing by all the Managers. For the avoidance of doubt, any of the notice requirements set forth in this Article may be waived by a unanimous decision of the Managers in writing.

10.7 The quorum for a meeting of the Board shall be the presence of a majority of the Managers and shall include at least one (1) Class B Manager. If a quorum is not present at the time appointed for a duly-convened meeting of the Board, then such meeting of the Board shall be adjourned and reconvened five (5) Business Days following the date of such adjournment (unless another date is agreed to in writing by at least one (1) Class A Manager and at least one (1) Class B Manager) with the same quorum requirements.

10.8 A Manager may attend a meeting of the Board and shall be counted within the quorum if he is present at that meeting of the Board in person, by teleconference or represented by proxy.

10.9 Subject to the Agreement and to Article 10.10 hereof, all matters within the competence of the Board shall be Extraordinary Board Matters requiring an Extraordinary Board Resolution, including the following:

(1) approval of, and amendments to or the termination, cancellation or rescission of any internal documents of the Company, in particular relating to:

- (a) the Internal Endorsement Rules;
- (b) the competitive tender procedures;
- (c) the Accounting Procedures in accordance with Article 22.4;
- (d) the banking procedures (including a list of banks where the Company can hold bank accounts);
- (e) the foundation business policies;
- (f) the procurement policies and guidelines;
- (g) the HSE plan;
- (h) the technical and drilling procedures and guidelines;
- (i) the human resources policies and guidelines;
- (j) hydrocarbons marketing policy;
- (k) the bribery and anti-corruption policies and guidelines;
- (l) the cash call procedure;
- (m) code of ethics; and
- (n) the insurance programmes;

(2) approval of, and amendments to, the organisational structure of the Company and/or its Affiliates (which for the avoidance of doubt, shall include any subsidiary or Branch of the Company);

(3) approval of any annual and long-term work programme and budget, as well as any amendment or over expenditure that alters its objectives or involves the increase of total expenditures by more than five per cent. (5%) in the aggregate or by more than ten per cent. (10%) on a single line item;

(4) approval of any appraisal plan;

(5) approval of any Decommissioning plan;

(6) approval of, amendments to and termination of the following agreements:

(a) any hydrocarbons sale and purchase agreement between the Company as either the seller or buyer and any third party;

(b) any transportation agreement in respect of hydrocarbons entered into by the Company;

(7) appointment and removal of:

(a) the Branch manager; and

(b) all first line reports to the Branch manager as specified in the organisational structure of the Company;

(8) approval of, and amendments to, any express scope of authority given to the Branch manager and all first line reports to the Branch manager including the scope of authority granted under any powers of attorney;

(9) raising of financing in excess of USD 1,000,000 and material amendments to the terms and conditions of such financing;

(10) entry into, amendment to, or termination of, any transaction by the Company (i) with respect to agreements (including a series of related agreements) to which a Shareholder or any of its Affiliates is a party having value in excess

of USD 1,000,000 and (ii) with respect to agreements (including a series of related agreements) with third parties having value in excess of (A) USD 5,000,000 during the exploration period, (B) USD 20,000,000 after the exploration period, and (C) USD 1,000,000 for any contracts concluded other than in compliance with the competitive tender procedures;

(11) commencement, settlement or abandonment of any claim (or series of related claims) involving the Company having value in excess of (i) USD 1,000,000 during the exploration period, (ii) USD 3,000,000 during the development period and (iii) USD 10,000,000 during the production period;

(12) disposal of assets owned by the Company having a book value in excess of USD 2,000,000;

(13) entering into or withdrawal from any partnerships, joint ventures, cooperation agreements, joint activity agreement or profit sharing agreements (except as specifically provided for in the Agreement).

(14) execution, amendment or termination of a common assets services agreement; and

(15) any other matters referred for the approval by the Board under the Agreement.

10.10 Any decision taken within the scope of the Delegated Competence may be confirmed by a resolution of the Board passed by a simple majority of the Managers if required by Luxembourg laws or specifically requested by the Branch manager.

10.11 Any Manager may propose a Managers' written resolution by giving written notice of the proposal to the Chairman who shall give each Manager written notice describing the proposal so submitted and whether the Chairman considers such operational matter to require urgent determination. The Manager proposing the written resolution shall include with such notice adequate documentation in connection with such proposal to enable the Managers to make a decision and the Chairman shall forward such documentation with his notice to the Managers. Each Manager shall communicate its vote by written notice to the Chairman and the other Managers within one of the following appropriate time periods after receipt of notice by such Manager:

(a) forty-eight (48) hours in the case of operations that involve matters that are of an urgent nature to the extent duly justified by the circumstances evidenced to the Managers; and

(b) fifteen (15) days in the case of all other proposals.

10.12 Except in the case of Article 10.11(a), any Manager may, by notice delivered to all the Managers within five (5) days of receipt of the notice of the Chairman, request that the proposal be decided at a meeting rather than by notice. In such an event, that proposal shall be decided at a meeting duly called for that purpose provided that the thirty (30) days' notice period required by Article 10.6 shall be deemed to have started on the date when the Chairman first gave notice of the proposed written resolution to the Managers in accordance with Article 10.11.

10.13 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

10.14 The signing powers of the Managers shall be as follows:

(1) with respect to all actions to be taken by the Company, any agreements or other binding documents intended to implement any resolution of the Shareholders on any Extraordinary Shareholder Matters or any Extraordinary Board Matters shall require:

(a) the joint signatures of at least one (1) Class A Manager and at least one (1) Class B Manager, or

(b) the joint signatures of any Persons to whom such signatory power has been specifically granted by the Board, acting pursuant to an Extraordinary Board Resolution, for such agreement or binding document; and

(2) subject to Article 10.16, all other agreements and documents may be executed by:

(a) the signature of at least one (1) Class A Manager; or

(b) the sole signature of any Person to whom such signatory power has been specifically granted in writing by the Board for such agreement or document,

provided, however, that (i) no Manager shall sign any agreement or document that is in breach of any decision of the Shareholders, any resolution of the Board or the policies of the Company, the Agreement or the Internal Endorsement Rules and (ii) none of the Managers shall be authorised to either undertake any actions or execute any resolutions or agreements on behalf of the Company except as set forth in this Article.

10.15 Duty of Managers

(1) Each of the Shareholders shall procure that all Managers nominated by the Shareholder and appointed to the Board exercise and perform all their respective rights and obligations under the Articles, including all their voting and other rights, and in accordance with the Company Act. If any Manager fails to comply with the foregoing, the Shareholders shall remove such Manager.

(2) Each Shareholder shall procure that the persons nominated by it and appointed as Manager shall comply with the policies and procedures of the Company including the code of ethics, the bribery and anti-corruption policies and guidelines and the human resources policies and guidelines.

(3) Each Manager shall carry out his functions consistently with the following fundamental business principles:

(a) ethical behaviour and strong business controls (including the bribery and anti-corruption policies and guidelines);

(b) unwavering commitment to operations integrity;

- (c) disciplined efficient use of capital;
- (d) continuous focus on cost management;
- (e) commitment to develop the highest quality, motivated, diverse workforce; and
- (f) commitment to technology leadership.

10.16 Branch manager.

(1) The Board upon proposal of the Class A Managers shall decide which Manager shall serve as the Branch manager and such Branch manager shall be appointed by the Board to such position. The Branch manager shall have the Delegated Competence with respect to the activities of the Company.

(2) The Board, on the date of the appointment of the Branch manager, shall grant the Branch manager the Delegated Competence.

(3) If there is more than one Branch established by the Company in Russia, the same Person shall be appointed as Branch manager for each of the Branches.

(4) Without prejudice to Article 10.16(5), any Manager shall have the right at any time to propose the removal of the Branch manager to the Board and the Board may, but shall be under no obligation to, remove such Branch manager.

(5) If the Branch manager has executed any agreement or has taken any other action that is outside the scope of the Delegated Competence or is in breach of the Internal Endorsement Rules, any Manager shall have the right to propose the removal of the Branch manager and the Board shall be obliged to remove such Branch manager, unless the Board decides to keep the Branch manager pursuant to the Extraordinary Board Resolution.

(6) The Class A Managers shall have the right at any time to propose the nomination of an individual to replace the Branch manager. The Managers shall take all such actions as may be required to effect any appointment or removal of the Branch manager under Article 10.16(1) and this Article, including voting at a meeting of the Board for such appointment or removal.

(7) The Branch manager shall not sign any agreement or document that is in breach of any resolution of the Shareholders, any resolution of the Board or the policies of the Company, the Internal Endorsement Rules or the Agreement.

(8) The Branch manager shall inform and reasonably consult with the Board with regard to the material aspects of the conduct of any claim (including the choice of arbitrator and legal counsel) referred to in Article 10.9(11), it being understood that such conduct of claim matters do not require Board approval, subject to the Agreement.

(9) The provisions of this Article 10.16 shall not apply with regard to the marketing entity if it is formed as a Branch. The Shareholders shall agree the governance arrangements with respect to the marketing entity separately if it is formed as a Branch.

10.17 Internal Endorsement Rules

(1) The Board shall adopt and may amend by an Extraordinary Board Resolution internal rules determining the procedure for internal endorsement during the exploration period in writing by each manager or head of department (or equivalent position) and the respective deputy in the organisational structure of the Company (the "Endorsement") of contracts to be executed by the Company that relate to the area of the Company's activities for which such management personnel are responsible (the "Internal Endorsement Rules"). The Internal Endorsement Rules will cease to be effective simultaneously with the expiration of the exploration period.

(2) The Internal Endorsement Rules shall not apply to any Extraordinary Shareholder Matter, Extraordinary Board Matter or any matter falling within the scope of the Exclusive Competence.

(3) If Statoil is the defaulting Shareholder under any Agreement, the Internal Endorsement Rules shall not apply for as long as Statoil is the defaulting Shareholder.

(4) Subject to Articles 10.17(1) and 10.16(2), all contracts to be executed by the Company shall be endorsed in accordance with the Internal Endorsement Rules.

(5) Subject to Articles 10.17(1) and 10.17(2), if there is no agreement on Endorsement between the relevant manager or head of department and his deputy in respect of any contract such that the relevant contract is not endorsed as required by the Internal Endorsement Rules, then, if Rosneft has caused the appointment of the manager or head of department or deputy (as applicable) who refused to endorse a contract, the Branch manager or, if Statoil has caused the appointment of the manager or head of department or deputy (as applicable) who refused to endorse a contract, any Class B Manager, shall submit such contract to the Board for approval as an Extraordinary Board Resolution in accordance with the procedure set out in Article 10.11 within five (5) Business Days after expiration of the time period for Endorsement of the relevant contract in accordance with the Internal Endorsement Rules. If such contract is not submitted to the Board in accordance with this Article, the Branch manager shall have full authority to execute such contract at his sole discretion without any further approval or Endorsement.

(6) The Internal Endorsement Rules shall, inter alia, provide that, prior to the Endorsement of any contract, the manager or department head nominated by a Shareholder shall procure that his deputy nominated by the other Shareholder is granted an opportunity to share his opinion in respect of the contract in question, provided that both the manager or department head and his deputy shall seek to find a mutually agreeable way to allow the manager or department head and his deputy to endorse the relevant contract as soon as practicable.

(7) Subject to Article 10.17(2) and other requirements of approval at the level of the Shareholders or the Board under these Articles, if a contract has been endorsed in accordance with the Internal Endorsement Rules then any further actions required to implement the endorsed contract and within the scope of the relevant Endorsement shall not require any further approval or Endorsement.

(8) Any communication to the management personnel of the Company made in accordance with the Internal Endorsement Rules shall be in writing in Russian and English.

(9) The management personnel being asked to endorse a proposal will be given access to all information necessary to adequately evaluate the proposal and reasonable time to assess the information available. Subject to Article 10.17(5), the relevant management personnel will take only such time as is reasonably necessary to consider whether or not to give an Endorsement.

(10) The Internal Endorsement Rules shall be communicated to all management personnel in the organisation structure of the Company. All management personnel shall comply with the Internal Endorsement Rules. Management personnel who do not abide with the Internal Endorsement Rules shall be subject to disciplinary actions and may be removed from position and replaced.

Title IV. General meetings of shareholders

Art. 11. The Shareholders shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles, the Company Act and the Agreement. Any properly constituted General Meeting of the Company represents the entire body of Shareholders.

Art. 12. The annual General Meeting will be held in Luxembourg not later than 30 April, unless otherwise agreed by all the Shareholders in accordance with these Articles and the Company Act.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the General Meeting will be held on the next following Business Day.

Any resolutions of the Shareholders regarding the approval of the annual accounts of the Company and the allocation of the realised income between the Company and the relevant Branches shall be made in Luxembourg.

Art. 13. If the Company is composed of several Shareholders, but no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of the Shareholders may be passed by unanimous written resolutions duly signed by the Shareholders. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of thirty (30) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text.

Art. 14. All General Meetings shall be held in Luxembourg unless another location is agreed to in writing by the Shareholders. Any Shareholder may participate in any General Meeting, except for the General Meeting approving the annual accounts of the Company and any General Meeting before notary, by teleconference. Such teleconference should be initiated from Luxembourg.

Art. 15. All General Meetings shall be convened by a notice in writing from the Chairman. Such notice shall be given to each Shareholder at its address for service in the share register of the Company (unless another address is notified by the relevant Shareholder to the Company with a copy to the other Shareholder) not less than thirty (30) days prior to the proposed date of such General Meeting, stating the date, time and place of such meeting. Such notice shall also include the following:

- (1) a list of the agenda items to be addressed at the meeting; and
- (2) in respect of each agenda item, an indication of whether a resolution is to be proposed for adoption or otherwise.

Any papers relevant to particular matters to be considered at such meeting shall be circulated simultaneously with the notice of such General Meeting. Any decision of the Shareholders adopted at a General Meeting that was not convened in accordance with the notice requirements set forth in this Article shall be null and void unless the convening formalities are waived in writing by all the Shareholders at the relevant General Meeting or it is subsequently ratified in writing by all the Shareholders. For the avoidance of doubt, any of the notice requirements and requirements for sending the relevant documents set forth in this Article may be waived by a unanimous decision of the Shareholders in writing.

Art. 16. Any General Meeting shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by a person elected at such General Meeting by simple majority of votes of Shareholders attending such General Meeting.

The chairman of the General Meeting shall appoint a secretary.

The General Meeting shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the General Meeting by simple majority of votes of Shareholders attending the General Meeting.

The chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the General Meeting.

Art. 17.

(1) The quorum required for General Meetings for the purposes of considering any Extraordinary Shareholder Matters shall be the presence of Shareholders holding a majority of the Ordinary Shares and shall include Statoil (except for matter in relation to which the Company Act requires the presence of all the Shareholders); provided, however, if a quorum is not present at the time appointed for a duly-convened General Meeting due to the absence of a representative of either Rosneft or Statoil, then such General Meeting shall be adjourned and reconvened by facsimile and held five (5) Business Days following the date of such adjournment (unless another date is agreed to in writing by all the Shareholders) with the same quorum requirements.

(2) The quorum required for General Meetings, the agenda of which does not include any Extraordinary Shareholder Matters, shall be the presence of Shareholders holding a majority of the Ordinary Shares and shall include Statoil; provided, however, if a quorum is not present at the time appointed for a duly-convened General Meeting due to the absence of a representative of Statoil, then such General Meeting shall be adjourned and reconvened by facsimile and held five (5) Business Days following the date of such adjournment (unless another date is agreed to in writing by all the Shareholders). At such reconvened meeting the quorum required shall be the presence of Shareholders holding a majority of the Ordinary Shares.

(3) Notwithstanding Articles 17(1) and 17(2), if the agenda of any General Meeting includes more than one item, some of which are Extraordinary Shareholder Matters while others are not, then the quorum for any such General Meeting shall be determined separately for each item of the agenda of such reconvened meeting in accordance with Articles 17(1) and 17(2), as applicable.

(4) A Shareholder may attend and speak at any General Meeting and shall be counted within the quorum if it is present at that General Meeting in person, by teleconference (except for the General Meeting approving the annual accounts of the Company and any General Meeting before notary) or represented by proxy.

(5) The Extraordinary Shareholder Matters shall require unanimity of the Shareholders and all other decisions shall be passed by the Shareholders holding a simple majority of the Ordinary Shares of the Company.

Art. 18. With the exception of any General Meeting in the form of a notarial deed, the chairman of the General Meeting shall make an accurate record of each proposal voted on and the results of such voting at each General Meeting. Each Shareholder or its representative shall be provided with and sign a copy of such record at the end of such General Meeting, and it shall be considered the final record of the decisions of the Shareholders at such General Meeting.

Art. 19. The Shareholders shall procure, as far as they lawfully can, that no action is taken or resolution passed by the Board in respect of the Extraordinary Shareholder Matters (as detailed below), without the prior written approval of the Shareholders.

The Extraordinary Shareholders Matters are as follows:

(1) approval of, and amendments to, the programme of exploration operations, development operations and/or production operations, and any development plan;

(2) approval of the audited financial statements of the Company and authorisation of dividends or other cash distributions by the Company;

(3) approval of any commercial discovery of hydrocarbons;

(4) approval of, and any amendment to, or the termination of, any Agreement, or provision of consents thereunder or other agreements, the approval, amendment or termination of which is an Extraordinary Shareholder Matter under the Agreement;

(5) appointment of the Company's external auditor;

(6) establishment of any subsidiary company or Branch in or outside Russia by the Company (including the marketing entity);

(7) establishment of a common assets operator;

(8) approval of dividends or reserves payment and return of the share capital (where applicable);

(9) amendments to the Articles;

(10) the performance by the Company of activities outside the scope of the Agreement, including the grant of any loan or guarantee, unless the Company is required to grant such loan or guarantee pursuant to the Agreement;

(11) the allotment or issuance of Shares in the Company and any amendment to the share capital of the Company (including the class, number, par value and minimum issue price of Shares, the modification of rights attaching to the Shares or the creation of any warrants, options or other rights to subscribe for, acquire or to convert into shares of the Company) or agreement, arrangement or undertaking to do any of the foregoing, as well as establishment of any Encumbrance over the Shares;

(12) amendments to the funding obligations of the Shareholders;

(13) liquidation or merger or any other reorganisation of the Company;

(14) any other matter expressly referred for the unanimous resolution by the Shareholders in these Articles or in the Agreement; and

(15) resolution of any deadlock event at the level of the Board.

Other Shareholder matters are as follows:

(16) any matter referred for resolution by the Shareholders in the Agreement, other than an Extraordinary Shareholder Matter; and

(17) other matters that, as a matter of the laws of Grand Duchy of Luxembourg, must fall within the competence of the General Meeting of the Shareholders.

Art. 20. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the laws, in particular the Company Act.

Title V. - Financial year - Accounts - Audit - Distribution - Liquidation

Art. 21. The Company's financial year runs from the first day of January of one year to the thirty first day of December of the same year.

Art. 22.

22.1 Each year as of the thirty-first day of December, the management will draw up a balance sheet, which will contain a record of all movable and immovable property and the obligations of the Company. The Company shall maintain its statutory accounts, books and records in the English language and in U.S. Dollars and in such other language and currency as may be required by Luxembourg laws. The Branches in the Russian Federation shall maintain their statutory accounts, books and records in the English and the Russian language. The accounting books of the Company and of the Branches shall be kept, respectively, at the registered office of the Company in Luxembourg or at the registered offices of its Branches, as applicable.

22.2 Subject to confidentiality limitations provided in the Agreement, the Managers shall have full access to the accounts, books and all records of the Company and its respective Branches at all reasonable times.

22.3 There should be appointed a reputable internationally recognised firm of independent accountants registered and qualified to do business in the Russian Federation and Luxembourg to serve as the external auditors of the Company.

22.4 The external auditors of the Company, appointed pursuant to Article 22.3 above, shall have full access to the books and records of the Company and shall audit the accounts and activities of the Company annually. The Company shall adopt rules, provisions and conditions (the "Accounting Procedures") consistent with Luxembourg laws and internationally accepted accounting standards, as may be amended from time to time, provided that the International Financial Reporting Standards (IFRS) shall be used in connection with the Company's activities.

22.5 The Company shall properly record and report its transactions in a manner that accurately and fairly reflects in reasonable detail the Company's assets and liabilities.

22.6 The Company shall retain such books and records for a period of at least twelve (12) Calendar Years.

Art. 23.

23.1 From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by the Company Act (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

23.2 Subject to the Agreement, once the allocation to the Legal Reserve as referred to in Article 23.1 has been fulfilled, the Company's policy of profit and cash distribution shall seek to maximise the distribution of cash to the Shareholders subject to applicable laws, accounting rules and with prudent regard for the Company's financial condition. Such distribution shall include, as appropriate, annual declaration of dividends, with quarterly advance payment (in the form of interim dividends or loans to shareholders) and repayment of Capital Surplus.

23.3 After allocation to the Legal Reserve, the annual General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits, being calculated on the basis of Profit and other cash distributions, including repayment of Capital Surplus, arising out of operations undertaken by the Company, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each Share entitling to the same proportion in such distributions.

23.4 Subject to the Agreement and subject to the existence of distributable funds, the Board may make interim distributions in accordance with the Company Act.

Art. 24.

24.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution of the Shareholders resolved as per an Extraordinary Shareholder Matter.

24.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

24.3 After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Transitory disposition

The first financial year shall begin on the day of incorporation of the Company and shall end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's Ordinary Shares have been subscribed and the nominal value of these Shares has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Rosneft JV Projects S.A.	USD 13,334.-	13,334	USD 13,334.-
Statoil Epsilon Netherlands B.V.	USD 6,666.-	6,666	USD 6,666.-
Total:	USD 20,000.-	20,000	USD 20,000.-

The amount of twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000) is thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Company Act have been observed.

Shareholder resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders, representing the entire share capital of the Company, adopt the following resolutions:

(1) The appointment of following persons as Class A Managers of the Company, with effect as of the date hereof and for an unlimited period of time:

(a) Mr. Andrei Agarkov, lawyer, born in Vladivostok, Union of Soviet Socialist Republics, on 1 August 1978, with professional address at 26/1, Sofiyskaya Embankment, 117997, Moscow, Russia;

(b) Mr. Grigory Bondarenko, geologist, born in Kharkov, Union of Soviet Socialist Republics, on 16 February 1963, with professional address at 26/1, Sofiyskaya Embankment, 117997, Moscow, Russia; and

(c) Mr. Kirill Vishnevskiy, accountant, born in South Sakhalinsk, Union of Soviet Socialist Republics, on 23 January 1981, with professional address at 26/1, Sofiyskaya Embankment, 117997, Moscow, Russia;

(2) The appointment of following persons as Class B Managers of the Company, with effect as of the date hereof and for an unlimited period of time:

(a) Mr. Fawad Quraishi, business executive, born in Lahore, Pakistan, on 28 December 1962, with professional address at Forusbeen 50, 4035 Stavanger, Norway; and

(b) Mr. John Milne, geologist, born in Aberdeen, United-Kingdom, on 14 May 1953, with professional address at Rosinka Residential Estate, House 1502, Angelovo Village, Krasnogorsk, Moscow Rural, 143442 Russia;

(3) the address of the registered office of the Company is set at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

(4) to appoint until the next annual General Meeting Ernst & Young S.A., with registered office at 7, Rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach as external auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company.

Valuation and Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above matters, have been estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-septième jour de mai, devant Maître Marc Loesch, notaire résidant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

- Rosneft JV Projects S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167491,

représentée par Maître Philip Basler-Gretic,
avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 8 mai 2013;
- Statoil Epsilon Netherlands B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Conradstraat 38, Unit D6.128, 3013AP, Rotterdam, Pays-Bas et enregistrée sous le numéro 55930182,

représentée par Maître Philip Basler-Gretic,
avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Rotterdam, Pays-Bas le 8 mai 2013;

lesquelles procurations, signées par leurs détenteurs et le notaire instrumentant, sont annexées aux présentes en vue de leur enregistrement. Les comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont mandaté le notaire afin d'élaborer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée, laquelle est déclarée constituée comme suit:

Titre I^{er} . - Définitions - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Les termes et expressions employés dans les présents statuts revêtent la signification suivante:

Année Civile: signifie une période de douze (12) mois prenant cours le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre suivant.

Assemblée Générale: signifie toute Assemblée Générale des Associés.

Associé: signifie tout détenteur de Parts émises par la Société de temps à autres.

Associé en Désaccord: signifie tout Associé qui adresse un Avis de Désaccord, conformément à l'article 8.5(3), à l'Associé cédant en vue de contester la Valeur au Comptant des Parts faisant l'objet de la cession concernée.

Autorisations Publiques: signifie, relativement à toute Personne:

(a) tout(e) autorisation, consentement, approbation, licence, décision, permis, certification, exemption, dépôt, dérogation, injonction, jugement, décret ou publication de, par ou auprès de;

(b) toute notification à;

(c) toute déclaration de, par ou auprès de; ou

(d) tout enregistrement par ou auprès de

toute Autorité Compétente devant être obtenu(e) ou fait(e) par ladite Personne. Autorité Compétente: signifie:

(e) tout gouvernement national, régional ou local, ainsi que tout ministère ou département de celui-ci;

(f) toute Personne exerçant des fonctions exécutives, législatives, judiciaires, réglementaires ou administratives, qui relèvent du ou sont liées au gouvernement (en ce compris tout régulateur indépendant);

(g) tout(e) autre organe gouvernemental, intermédiaire, agence, autorité, tribunal; ou

(h) tout(e) autre comité ou commission contrôlé(e) directement ou indirectement par un gouvernement.

Avis de Désaccord: revêt la signification donnée à l'article 8.5(3)(c).

Avis de Proposition de Cession: revêt la signification donnée à l'article 8.5(3)(a).

Bénéfices: signifie, relativement à une période donnée, les bénéfices de la Société, tels que déterminés conformément aux Procédures Comptables.

CCI: signifie la Chambre de Commerce Internationale de Paris.

Cession en Numéraire: signifie toute cession dont la seule contrepartie (autre que le principe des obligations liées aux Parts cédées) prend la forme d'espèces, de valeurs assimilables à des espèces, de billets à ordre ou de participations retenues (comme des paiements sur la production) relativement aux Parts cédées.

Cessionnaire Autorisé: revêt la signification donnée à l'article 8.1.

Changement de Contrôle: signifie tout événement à la suite duquel Statoil ou Rosneft cesse d'être une filiale détenue exclusivement, directement ou indirectement par, respectivement, Statoil ASA ou Rosneft Oil Company.

Conseil: signifie le conseil de gérance de la Société.

Contrat: signifie tout contrat écrit éventuel entre les Associés relatif à la Société.

Contre-Notification: revêt la signification donnée à l'article 8.5(3)(a).

Contrôle: signifie, aux seules fins de la définition de «Société Liée», directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires:

(i) la détention effective de plus de cinquante pour cent (50%) des droits de vote à l'Assemblée Générale annuelle (ou son équivalent) de la Personne concernée ou, en l'absence de tels droits, la détention de plus de cinquante pour cent (50%) de la participation dans ladite Personne; ou

(j) la faculté d'orienter la direction ou les politiques de ladite Personne conformément à un accord écrit ou au droit de désigner son directeur général ou tout mandataire social équivalent,

Les termes «qui Contrôle» et «qui est Contrôlé» sont interprétés en conséquence.

Déclassement: signifie tous les travaux nécessaires relativement à l'abandon d'un bien relatif au pojet conformément aux bonnes pratiques industrielles et à toute obligation légale particulière, en ce compris, le cas échéant, le colmatage de

puits, l'abandon, le traitement et/ou la démolition, l'assainissement ou l'évacuation, ainsi que toute restauration nécessaire du site.

Détenteur de Licence: signifie le détenteur éventuel de la Licence.

Dollar Américain ou USD: signifie la devise ayant cours légal aux États-Unis d'Amérique.

Gérant: revêt la signification donnée à l'article 10.1.

Gérant de Classe A: revêt la signification donnée à l'article 10.1.

Gérant de Classe B: revêt la signification donnée à l'article 10.1.

Grèvement: signifie une hypothèque, un privilège, un gage, une charge ou tout autre type de grèvement.

Jour Ouvrable: signifie tout jour autre que le samedi, le dimanche, les jours fériés ou tout autre jour chômé dans la Fédération de Russie, au Luxembourg, en Norvège, aux Pays-Bas et à New York, États-Unis.

Licence: signifie la licence actuelle N° ... M 15305 HP (en ce compris les conditions de licence y liées) relativement à la parcelle sous-terrain de Perseevskiy sur les fonds marins de la Mer de Barents, ainsi que toute modification ou renouvellement de la licence ou encore tout instrument accordant des droits équivalents (ainsi que le contrat de licence connexe, les conditions de licence ou l'instrument équivalent) pouvant être émis(e) au profit du Détenteur de Licence ou de son ayant droits, lequel instrument prévaut sur ou autrement remplace la licence actuelle N° ... M 15305 HP conformément à la législation applicable.

Loi sur les Sociétés Commerciales: signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Matières Extraordinaires des Associés: signifie les matières énumérées à l'article 19, définies par les Associés sur résolution unanime des Associés.

Matières Extraordinaires du Conseil: signifie les matières énumérées à l'article 10.9, définies par le Conseil sur Résolution Extraordinaire du Conseil.

Participation: signifie, relativement à tout Associé, toutes les Parts de la Société détenues par ledit Associé, exprimées sous la forme d'un pourcentage du nombre total des Parts de la Société détenues par l'ensemble des Associés.

Parts Ordinaires ou Parts: revêt la signification donnée à l'article 7.1.

Personne: signifie tout(e) personne physique, entreprise, personne morale, partenariat, société à responsabilité limitée, trust, joint venture ou autre entité.

Pouvoirs Délégués: signifie toute matière autre que (i) les Matières Extraordinaires des Associés, (ii) toute matière soumise à la décision des Associés dans le Contrat, autre que les Matières Extraordinaires des Associés; (iii) toute autre matière qui, en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, est réservée à l'Assemblée Générale; et (iv) les Matières Extraordinaires du Conseil.

Pouvoirs Exclusifs: signifie les matières suivantes dans le cadre des Pouvoirs Délégués:

(2) toute matière directement liée aux obligations du Détenteur de Licence, en vertu de toute Licence, sauf les mesures relatives aux matières relevant des Pouvoirs Exclusifs du Conseil ou des Associés;

(3) toute matière relative aux activités journalières de la Société, relativement à la Succursale en question, dont la valeur n'excède pas 1.000.000 USD par transaction unique ou dont la valeur totale n'excède pas 1.000.000 USD un ensemble de transactions connexes; et

(4) toute matière touchant au respect, par le Détenteur de Licence ou la Société, relativement à la Succursale en question, de la loi applicable, en ce compris, inter alia, la représentation de la Société auprès de toute Autorité Compétente, l'élaboration et la mise en oeuvre des différents rapports et documents fiscaux et autres devant être déposés auprès de toute Autorité Compétente en vertu de la législation applicable.

Les matières visées aux sous-paragraphes (1), (2) et (3) n'incluent pas, sauf lorsque la loi applicable en dispose autrement, les matières liées à toute obligation substantielle (dans la mesure où elle est raisonnablement susceptible d'avoir des conséquences économiques substantielles) en vertu de la Licence.

Président: revêt la signification donnée à l'article 10.3.

Procédures Comptables: revêt la signification donnée à l'article 22.4.

Règles Internes d'Approbation: revêt la signification donnée à l'article 10.17(1).

Réserve Légale: revêt la signification donnée à l'article 23.1.

Résolution Extraordinaire du Conseil: signifie toute résolution du Conseil adoptée à l'unanimité des Gérants participant à une réunion du Conseil satisfaisant aux exigences de quorum (conformément à l'article 10.7) dans le cadre de toute Matière Extraordinaire du Conseil.

Rosneft: signifie Rosneft JV Projects S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167491.

Société: revêt la signification donnée à l'Article 2.

Société Liée: signifie, relativement à un Associé, toute autre Personne qui, directement ou indirectement, Contrôle, est Contrôlée par ou est sous le même Contrôle que ledit Associé, étant toutefois entendu que:

(a) aucune des entités suivantes n'est considérée comme une Société Liée de Rosneft:

(i) la Société et ses filiales ou Succursales;

(ii) l'opérateur des actifs en commun, le cas échéant;

(iii) Kashevarmorneftegaz S.à r.l., Lisyanskorneftegaz S.à r.l., Magadanmorneftegaz S.à r.l., ainsi que leurs filiales ou succursales; et

(iv) OJSC «Rosneftgaz», la Fédération de Russie et toute Personne (autre que Rosneft Oil Company et les filiales directes et indirectes de Rosneft Oil Company) Contrôlées par OJSC «Rosneftgaz» ou la Fédération de Russie; et

(b) le ministère norvégien des Finances n'est pas considéré comme une Société Liée de Statoil.

Succursales: signifie les succursales éventuelles de la Société.

Surplus d'Apport: signifie les montants (a) apportés par l'Associé à la Société sans émission de Parts en contrepartie; et (b) actés dans les comptes de la Société au poste apport sans titre (poste 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable normalisé luxembourgeois du 10 juin 2010).

Statoil: signifie Statoil Epsilon Netherlands B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Conradstraat 38, Unit D.6.128, 3013AP, Rotterdam, Pays-Bas et enregistrée sous le numéro 55930182. Statuts: revêt la signification donnée à l'Article 2.

Approbation: revêt la signification donnée à l'article 10.17(1).

Valeur au Comptant: signifie, relativement aux Parts faisant l'objet d'une proposition de cession, la fraction de la valeur monétaire totale (exprimée en Dollars Américains) de la contrepartie offerte par le candidat-cessionnaire desdites Parts (en ce compris toutes espèces et tous autres actifs) devant être raisonnablement attribuée auxdites Parts.

Vente Globale: revêt la signification donnée à l'article 8.5(3)(b).

Art. 2. Est constituée par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après dénommée la «Société») régie par les lois applicables à ladite entité, notamment la Loi sur les Sociétés Commerciales et les présents statuts (ci-après dénommés les «Statuts»).

Art. 3. La dénomination de la Société est "Perseymorneftegaz S.à r.l.".

Art. 4.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Il peut être transféré partout ailleurs dans la même ville par le Conseil.

4.2 Il peut être transféré en un autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur résolution de l'Associé délibérant de la manière définie pour la modification des Statuts.

4.3 La Société peut ouvrir des agences et des Succursales, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Ces Succursales sont régies par les règlements approuvés par le Conseil.

Art. 5.

5.1 La Société a pour objet d'effectuer toutes les transactions et opérations, dans le cadre de projets conjoints de développement de gisements offshore d'hydrocarbures dans la Fédération de Russie (en ce compris son espace économique exclusif et son plateau continental), en matière de relevés sismiques, d'études géologiques, d'exploration, d'évaluation, de développement, de production et de commercialisation d'hydrocarbures, de la parcelle Perseevskiy des fonds marins de la Mer de Barents, conformément à un contrat conclu avec la personne morale titulaire de la licence de sous-sol pour la parcelle de sous-sol correspondante.

5.2 La Société peut utiliser ses fonds pour établir, gérer, développer et disposer de ses actifs, tels qu'ils se composent, afin d'acquérir, d'investir dans et disposer de tous types de biens, corporels et incorporels, meubles et immeubles.

5.3 Par ailleurs, la Société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, ainsi que poser tous actes relatifs à ces biens immeubles, en ce compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, d'instruments de placement de quelque type que ce soit (en ce compris des partenariats et des structures similaires), dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location direct(e) ou indirect(e) de biens immobiliers.

5.4 La Société peut accorder des garanties et des sûretés à des tiers afin de garantir l'exécution de ses obligations et des obligations des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou un intérêt direct(e) ou indirect(e), ainsi que de sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut en outre apporter son concours à ces sociétés, en ce compris - sans s'y limiter - une assistance en matière de gestion et de développement desdites sociétés et de leur portefeuille, une assistance de nature financière, des prêts, des avances ou des garanties, étant entendu que la Société ne peut accorder ces garanties et ces sûretés ou apporter son concours aux Associés ou à leurs Sociétés Liées respectives. Elle peut mettre en gage, céder, grever ou créer des sûretés de toute autre manière sur tout ou partie de ses actifs.

5.5 La Société peut effectuer toutes les opérations de nature commerciale, industrielle, financière, personnelle et immobilière entretenant un lien direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 6. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts - Surplus d'apport - Réserves

Art. 7.

7.1 Le capital de la Société est fixé à vingt mille Dollars Américains (20.000 USD) et représenté par 20.000 Parts Ordinaires (ci-après dénommée les «Parts Ordinaires» ou les «Parts») ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar Américain (1,00 USD).

7.2 Les Associés peuvent apporter des fonds supplémentaires à la Société sous la forme d'un Surplus d'Apport. Chaque Surplus d'Apport effectué par les Associés est lié aux Parts Ordinaires détenues par les Associés, le cas échéant, et donne le droit à chaque Associé de percevoir la rémunération correspondante liée à ces Parts Ordinaires.

7.3 Le capital libéré de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment, sur résolution des Associés adoptée dans le cadre des Matières Extraordinaires des Associés.

Art. 8. Cessions.

Cessions autorisées

8.1 Rosneft peut à tout moment céder l'intégralité (et non uniquement certaines) de ses parts dans la Société à toute filiale détenue entièrement, de manière directe ou indirecte, par Rosneft Oil Company et Statoil peut à tout moment céder l'intégralité (et non uniquement certaines) de ses parts dans la Société à toute filiale détenue entièrement, de manière directe ou indirecte, par Statoil ASA (chacune de ces filiales est ci-après dénommée un «Cessionnaire Autorisé»), à condition, d'une part, que, relativement à toute cession ci-autorisée, l'Associé cédant informe promptement l'autre Associé par écrit de la cession envisagée et, d'autre part, que chaque Associé prenne toutes les mesures nécessaires pour donner effet à ladite cession, en ce compris exercer le droit de vote lié à ses Parts à l'Assemblée Générale; et enfin à condition que:

(1) Le Cessionnaire Autorisé ait accepté, inconditionnellement et par écrit, d'être lié par l'intégralité des termes du Contrat, comme s'il en était un Associé original, en concluant et remettant un acte d'adhésion;

(2) L'Associé cédant reste responsable du respect par le Cessionnaire Autorisé de ses obligations, telles que visées dans les dispositions du Contrat, le cas échéant, à moins que l'autre Associé ne consente, expressément et par écrit, à décharger l'Associé cédant de sa responsabilité à cet égard. Cette décharge ne peut être refusée sans raison et doit être accordée lorsque l'Associé cédant (ou toute autre entité) offre à l'autre Associé des garanties et/ou des recours acceptables; et

(3) Tant le Cessionnaire Autorisé que, nonobstant la cession des Parts de la Société conformément au présent article, l'Associé cédant soient responsables envers l'autre Associé, au titre de la part de l'Associé cédant et proportionnellement à sa Participation, de toute obligation (financière ou autre) née des dispositions du Contrat préalablement à ladite cession. Ces obligations incluent toute proposition de dépense approuvée par écrit par les Associés ou le Conseil préalablement à ladite cession, ainsi que les frais de colmatage et de Déclassement de puits ou de parties de puits, de même que le Déclassement d'infrastructures dans lesquelles l'Associé cédant participait (ou relativement auxquelles il était tenu de supporter une partie des frais conformément à la présente phrase), dans la mesure où ces frais doivent être supportés par les Associés.

Restrictions générales applicables à la cession de Parts

8.2 Sous réserve de l'article 8.1, aucun Associé ne peut (ni ne peut prétendre à) attribuer, céder ou autrement disposer de tout ou partie de ses Parts (et/ou, à titre de précision, toute partie des droits découlant de ses Parts) sans le consentement écrit et préalable de l'autre Associé. Concernant toute cession ci-autorisée, chaque Associé prend toutes les mesures nécessaires pour donner effet à ladite cession, en ce compris exercer le droit de vote lié à ses Parts à l'Assemblée Générale, conformément à l'article 189 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

8.3 Au moment de ladite attribution, cession ou disposition des Parts, les Associés conviennent par écrit de la cession, de la novation ou autre, des créances sur la Société conformément au Contrat.

8.4 Les Associés notifient la Société de toute cession de Parts et/ou de créances sur la Société conformément à l'article 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales et à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

Droit de préemption sur les Parts de la Société

8.5 Lorsqu'un Associé a consenti par écrit à ce que l'autre Associé cède ou dispose de tout ou partie de ses Parts en vertu des articles 8.2 à 8.4 (à titre de précision, autre qu'une cession à un Cessionnaire Autorisé conformément à l'article 8.1), l'autre Associé peut céder ou autrement disposer de tout ou partie de ses Parts, à condition de remplir les conditions suivantes:

(1) à la suite de ladite cession, tant l'Associé cédant (s'il détient encore des Parts après la cession) que le cessionnaire doivent détenir une Participation dans la Société égale ou supérieure à dix pour cent (10%);

(2) toutes les conditions définies à l'article 8.1 doivent, mutatis mutandis, être respectées dans le cadre de la cession des Parts de la Société conformément au présent article; et

(3) l'Associé non cédant doit pouvoir exercer un droit de préemption sur les Parts de la Société que l'Associé cédant entend céder ou dont il entend autrement disposer conformément au présent article, et ce d'après la procédure suivante:

(a) dès que la négociation des termes et conditions applicables à la cession proposée a été finalisée, l'Associé cédant divulgue tous les termes et conditions définitifs pertinents dans le cadre de l'acquisition des Parts (et, le cas échéant, la détermination de la Valeur au Comptant des Parts) dans un avis écrit adressé à l'autre Associé (ci-après dénommé «Avis de Proposition de Cession»), lequel Avis de Proposition de Cession est accompagné d'une copie de tous les documents ou toutes les parties pertinentes de documents déterminant lesdits termes et conditions. L'autre Associé a le droit d'acquérir les Parts faisant l'objet de la cession proposée auprès de l'Associé cédant aux termes et conditions visés au présent article 8.5(3)(a) à condition que l'autre Associé remette à l'Associé cédant et à la Société, dans un délai de trente (30) jours à compter de l'Avis de Proposition de Cession, une contre-notification (ci-après dénommée «Contre-Notification») aux termes de laquelle il accepte lesdits termes et conditions sans réserve, ni condition (sous réserve, le cas échéant, des articles 8.5(3)(c) et 8.5(3)(d)). À défaut pour l'Associé non cédant de remettre une Contre-Notification dans ledit délai de trente (30) jours¹, l'Associé cédant peut céder ou autrement disposer de tout ou partie de ses Parts, sous réserve des autres dispositions du présent article, conformément à des termes et conditions qui ne peuvent être plus favorables pour le candidat-cessionnaire que ceux définis dans l'Avis de Proposition de Cession adressé à l'Associé non cédant, étant entendu que la cession doit être conclue dans un délai de cent quatre-vingt (180) jours à compter de la date de l'Avis de Proposition de Cession, éventuellement prolongé de la durée nécessaire afin d'obtenir toutes les Autorisations Publiques. Le présent article 8.5(3) n'autorise pas l'Associé non cédant à acquérir un quelconque autre actif que les Parts, ni n'impose audit Associé d'acquérir un quelconque autre actif que les Parts, peu importe que d'autres biens soient inclus dans la cession proposée;

(b) dans le cas d'une Cession en Numéraire n'impliquant pas d'autres biens dans le cadre d'une transaction plus étendue, l'Associé non cédant a le droit d'acquérir les Parts faisant l'objet de la cession proposée aux mêmes termes et conditions définitifs que ceux négociés avec le cessionnaire proposé. Dans le cas d'une proposition de cession n'étant pas une Cession en Numéraire ou impliquant d'autres biens dans le cadre d'une transaction plus étendue (ci-après dénommée «Vente Globale»), l'Associé cédant inclut dans son Avis de Proposition de Cession une déclaration de la Valeur au Comptant des Parts faisant l'objet de la cession proposée, et l'Associé non cédant a le droit, sous réserve du présent article 8.5(3)(b), d'acquérir lesdites Parts aux mêmes termes et conditions définitifs que ceux négociés avec le cessionnaire proposé, à cette exception près qu'il est tenu de régler la Valeur au Comptant au moyen de fonds immédiatement disponibles au moment de la conclusion de la cession proposée en lieu et place de la contrepartie proposée par le tiers. Les termes et conditions des instruments applicables sont modifiés dans la mesure nécessaire pour refléter l'acquisition des Parts en numéraire. Dans le cas d'une Vente Globale, l'Associé non cédant peut acquérir les Parts faisant l'objet de la Vente Globale proposée uniquement lorsque la transaction plus étendue avec le cessionnaire de la Vente Globale (telle que modifiée suite à l'exclusion de biens faisant l'objet de droits de préemption ou à une exclusion pour tout autre motif) est conclue. En cas de non-conclusion de la Vente Globale, quel qu'en soit le motif, le droit de l'Associé non cédant d'acquérir les Parts faisant l'objet de la Vente Globale proposée devient également caduque;

(c) conformément à l'article 8.5(3)(b), la Valeur au Comptant proposée par l'Associé cédant dans son Avis de Proposition de Cession est irréfutablement réputée correcte, à moins que l'Associé non cédant ne soit un Associé en Désaccord et ne remette une notification écrite (ci-après dénommée «Avis de Désaccord») à l'Associé cédant, dans un délai de dix (10) jours à compter de la communication de la Contre-Notification, indiquant son désaccord sur la déclaration de la Valeur au Comptant de l'Associé cédant² et précisant la Valeur au Comptant que l'Associé non cédant estime correcte, à laquelle il joint toutes les informations qu'il considère utiles. Le cas échéant, l'Associé cédant et l'Associé en Désaccord disposent d'un délai de quinze (15) jours à compter de la date de l'Avis de Désaccord pour tenter de parvenir à un accord sur la Valeur au Comptant applicable. À défaut de parvenir à un accord à l'échéance de ce délai de quinze (15) jours, l'Associé cédant ou l'Associé en Désaccord a le droit de soumettre le litige à un expert indépendant, de la manière définie aux articles 8.6 à 8.9, qui sera chargé de déterminer la Valeur au Comptant;

(d) lorsque la détermination de la Valeur au Comptant est confiée à un expert indépendant et que la valeur retenue par l'Associé cédant n'est pas supérieure de plus de cinq pour cent (5%) à la Valeur au Comptant déterminée par l'expert indépendant, la valeur retenue par l'Associé cédant fait office de Valeur au Comptant et l'Associé en Désaccord est tenu de régler les honoraires de l'expert. Lorsque la valeur retenue par l'Associé cédant est supérieure de plus de cinq pour cent (5%) à la Valeur au Comptant déterminée par l'expert indépendant, la valeur retenue par l'expert indépendant fait office de Valeur au Comptant et l'Associé cédant est tenu de régler les honoraires de l'expert. Sous réserve des articles 8.6 à 8.9, la Valeur au Comptant déterminée dans le cadre de cette procédure est définitive et lie les Associés; et

(e) à la plus proche des deux dates suivantes:

iii. lorsqu'aucun Avis de Désaccord n'a été remis dans le délai de dix (10) jours à compter de la communication de la Contre-Notification, le onzième (11ème) jour à compter de la communication de la Contre-Notification; et

iv. le jour au cours duquel la Valeur au Comptant a été déterminée conformément aux articles Article 8.5(3)(c) et 8.5(3)(d), sous réserve de l'article 8.5(3)(b),

l'Associé cédant est tenu de vendre et l'autre Associé, qui a communiqué dans la Contre-Notification son intention d'acquérir les Parts de l'Associé cédant conformément à l'article 8.5(3)(a), est tenu d'acheter les Parts.

(4) Les Associés mandatent conjointement tout Gérant de la Société:

(a) pour consigner la cession des Parts concernées dans le registre des parts de la Société; et

(b) pour poser tous autres actes, en ce compris procéder à des dépôts, requis par la loi en vue de donner effet à ladite cession.

Détermination de la Valeur au Comptant par un expert

8.6 Concernant toute décision confiée à un expert conformément à l'article 8.5(3), les Associés acceptent hic et nunc que ladite décision sera adoptée promptement par un expert que les Associés sélectionnent à l'unanimité et par écrit. L'expert n'est pas un arbitre du litige et n'est pas réputé agir en une quelconque capacité arbitrale.

8.7 Tout Associé souhaitant une détermination par un expert adresse aux Associés une notification écrite de la demande de détermination. À défaut pour les Associés de parvenir à un accord sur l'expert dans un délai de 10 (dix) jours à compter de la réception de ladite notification écrite de demande de détermination par un expert, le Centre International d'Expertise de la CCI désigne, à la demande de toute partie au litige, ledit expert. Ce dernier procède à la détermination dans le respect des Règles d'Expertise de la CCI.

8.8 Dès sa désignation, l'expert s'abstient de toute communication ex parte avec les Associés relativement à la détermination ou au litige sous-jacent. Les Associés acceptent de coopérer pleinement à la prompte exécution des travaux de l'expert en vue de la détermination et donnent accès à ce dernier à tou(te)s les infrastructures, livres, rapports, documents, informations et membres du personnel, tel(le)s que nécessaires afin de rendre une décision prompte et éclairée.

8.9 Avant de rendre sa décision finale, l'expert établit un projet de rapport et permet aux Associés de faire valoir leurs observations sur celui-ci. L'expert met tout en oeuvre afin de procéder à la détermination ou de résoudre le litige dans un délai de trente (30) jours (lequel délai ne peut excéder soixante (60) jours) à compter de sa désignation, en prenant en considération les circonstances exigeant une prompte détermination ou résolution du litige. La décision de l'expert est définitive et lie les parties au litige, à moins qu'elle ne fasse l'objet d'un recours arbitral dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de réception de la décision définitive de l'expert par les Associés, auquel cas elle continue à sortir ses effets jusqu'à ce qu'elle soit remplacée par la sentence arbitrale. Dans le cadre dudit arbitrage, (i) l'exactitude de la détermination par l'expert constitue une présomption réfragable; et (ii) l'expert ne peut (sans le consentement écrit des parties au litige) être désigné comme arbitre ou conseiller des Associés.

Changement de Contrôle

8.10 Tout Associé faisant l'objet d'un Changement de Contrôle:

- (1) en informe immédiatement l'autre Associé par écrit; et
- (2) à moins que l'autre Associé ne consente par écrit audit Changement de Contrôle dans un délai de dix (10) jours, veille à la restauration de l'Associé en tant que filiale détenue entièrement, de manière directe ou indirecte, par Rosneft Oil Company ou Statoil ASA, selon le cas, dans un délai de soixante (60) jours à compter de ladite notification écrite à l'autre Associé.

8.11 Tout Associé faisant l'objet d'un Changement de Contrôle, dans le cas où l'autre Associé n'a pas consenti par écrit audit Changement de Contrôle conformément à l'article 8.10(2), fournit à l'autre Associé des preuves raisonnablement acceptables, dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de communication de ladite notification écrite du Changement de Contrôle à l'autre Associé, que l'Associé est une filiale détenue entièrement, de manière directe ou indirecte, par Rosneft Oil Company ou Statoil ASA, selon le cas. Le cas échéant et aussi longtemps que l'Associé n'est pas une filiale détenue entièrement, de manière directe ou indirecte, par la Société Rosneft Oil Company ou Statoil ASA, selon le cas, ledit Associé est réputé être un Associé défaillant.

Art. 9. L'existence de la Société ne prend pas fin suite au décès, à la déchéance des droits civiques, à la faillite ou à l'insolvabilité d'un quelconque Associé.

Titre III. - Gestion

Art. 10. Administration de la Société.

La Société est administrée par le Conseil conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales, les présents Statuts et le Contrat.

Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus afin de poser tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale par les Statuts ou la loi, en ce notamment compris les Matières Extraordinaires des Associés telles que décrites à l'article 19, ou encore au(x) commissaire(s) externe(s) (le cas échéant), relèvent de la compétence du Conseil.

Le cadre dans lequel le Conseil est tenu d'adopter les décisions qui lui incombent prend la forme d'une réunion du Conseil, sauf disposition contraire contenue dans les Statuts.

Conseil

10.1 Le Conseil se compose de cinq (5) personnes physiques (ci-après dénommées «Gérants»), dont la proposition de désignation est soumise à l'Assemblée Générale. Rosneft a le droit de proposer de temps à autres la désignation de trois (3) personnes physiques en tant que Gérants (ci-après dénommées «Gérants de Classe A») et Statoil a le droit de proposer de temps à autres la désignation de deux (2) personnes physiques en tant que Gérants (ci-après dénommées «Gérants de Classe B»).

10.2 Toute modification du nombre de Gérants ou toute nouvelle désignation de Gérants doit être approuvée par les Associés dans le cadre des Matières Extraordinaires des Associés.

10.3 Les Gérants de Classe A proposent la désignation du Gérant qui assurera la présidence du Conseil. Ce Gérant (ci-après dénommé le «Président») est désigné à cette fonction par le Conseil.

10.4 Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante lors des réunions du Conseil.

10.5 Le Conseil se réunit au moins tous les semestres, ainsi qu'à chaque fois que le Président ou tout autre Gérant en fait la demande. Sous réserve de la législation applicable, toutes les réunions du Conseil se tiennent à Luxembourg ou Moscou, à moins qu'un autre lieu n'ait été convenu par écrit entre un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B. Tout Gérant peut participer à toute réunion par voie de téléconférence.

10.6 Tout Gérant peut convoquer une réunion du Conseil à tout moment en adressant une notification écrite à chacun des autres Gérants. Cette notification doit être adressée à chaque Gérant à son domicile élu, tel qu'indiqué dans les registres de la Société, au moins trente (30) jours avant la date proposée de ladite réunion. Elle contient la date, l'heure et le lieu de la réunion. Cette notification contient par ailleurs ce qui suit:

- (a) la liste des points inscrits à l'ordre du jour et devant être abordés lors de la réunion; et
- (b) relativement à chaque point inscrit à l'ordre du jour, une indication selon laquelle une résolution fera l'objet d'une proposition d'adoption ou s'il sera procédé à tout autre vote.

Tout document pertinent dans le cadre des points devant être abordés lors de cette réunion est diffusé en même temps que la convocation à ladite réunion. Toute résolution du Conseil adoptée lors d'une réunion n'ayant pas été convoquée conformément aux exigences de convocation telle que définies au présent article est nulle, sauf renonciation par écrit aux exigences de convocation de la part de tous les Gérants présents à la réunion du Conseil en question ou ratification écrite postérieure de la part de tous les Gérants. À titre de précision, les exigences de convocation définies au présent article peuvent faire l'objet d'une renonciation sur décision écrite et unanime des Gérants.

10.7 Le quorum requis pour toute réunion du Conseil est fixé à la présence de la majorité des Gérants et comprend au moins un (1) Gérant de Classe B. Si le quorum n'est pas atteint au moment défini pour une réunion dûment convoquée du Conseil, ladite réunion du Conseil est ajournée et reconvoquée cinq (5) Jours Ouvrables après la date d'ajournement (à moins qu'une autre date n'ait été convenue par écrit entre au moins un (1) Gérant de Classe A et au moins un (1) Gérant de Classe B), avec les mêmes exigences de quorum.

10.8 Tout Gérant peut participer aux réunions du Conseil et doit être pris en considération dans le calcul du quorum s'il est présent à la réunion du Conseil en personne, par voie de téléconférence ou en étant représenté par un mandataire.

10.9 Sous réserve du Contrat et de l'article 10.10, tous les points relevant de la compétence du Conseil sont des Matières Extraordinaires du Conseil exigeant une Résolution Extraordinaire du Conseil, en ce compris ce qui suit:

(1) l'approbation, la modification, l'abrogation, la suppression ou l'annulation de tout document interne de la Société, notamment ceux relatifs aux:

- (a) Règles Internes d'Approbation;
- (b) procédures d'appel d'offre concurrentiel;
- (c) Procédures Comptables conformément à l'article 22.4;
- (d) procédures bancaires (en ce compris une liste des banques dans lesquelles la Société peut détenir des comptes bancaires);
- (e) politiques commerciales fondamentales;
- (f) politiques et directives en matière d'approvisionnement;
- (g) plan HSE;
- (h) procédures et directives techniques et de forage;
- (i) politiques et directives en matière de ressources humaines;
- (j) politique de commercialisation des hydrocarbures;
- (k) politiques et directives en matière de lutte contre la corruption;
- (l) procédure d'appel de fonds;
- (m) code de déontologie; et
- (n) programmes d'assurance;

(2) l'approbation et la modification de la structure organisationnelle de la Société et/ou de ses Sociétés Liées (lesquelles incluent, à titre de précision, toute filiale ou Succursale de la Société);

(3) l'approbation de tout programme de travail et budget annuel et à long terme, ainsi que toute modification ou tout dépassement qui altère ses objectifs ou implique une augmentation du montant total des dépenses de plus de cinq pour cent (5%) dans l'ensemble ou de plus de dix pour cent (10%) pour un seul poste;

- (4) l'approbation de tout plan d'évaluation;
- (5) l'approbation de tout plan de Déclassement;
- (6) l'approbation, la modification et l'abrogation des contrats suivants:

(a) tout contrat de vente et d'achat d'hydrocarbures conclu entre la Société, en qualité de vendeur ou d'acheteur, et tout tiers;

(b) tout contrat de transport d'hydrocarbures conclu par la Société;

(7) la désignation et la révocation des;

(a) directeurs de Succursale; et

(b) collaborateurs de première ligne du directeur de Succursale, tels que visés dans la structure organisationnelle de la Société;

(8) l'approbation et la modification de tous pouvoirs exprès attribués au directeur de Succursale et à tous les collaborateurs de première ligne du directeur de Succursale, en ce compris les pouvoirs accordés en vertu d'un mandat;

(9) la levée de fonds supérieure à 1.000.000 USD et la modification substantielle des termes et conditions dudit financement;

(10) l'introduction, la modification ou l'abrogation de toute transaction par la Société (i) relativement à des contrats (en ce compris un ensemble de contrats connexes) auxquels un Associé ou une quelconque de ses Sociétés Liées est partie, d'un montant supérieur à 1.000.000 USD; et (ii) relativement à des contrats (en ce compris un ensemble de contrats connexes) avec des tiers, d'un montant supérieur à (A) 5.000.000 USD pendant la période d'exploration; (B) 20.000.000 USD après la période d'exploration; et (C) 1.000.000 USD pour tout contrat conclu autrement que dans le respect des procédures de soumission concurrentielle;

(11) l'introduction, le règlement ou le désistement de toute demande (ou ensemble de demandes connexes) impliquant la Société, d'un montant supérieur à (i) 1.000.000 USD pendant la période d'exploration; (ii) 3.000.000 USD pendant la période de développement; et (iii) 10.000.000 USD pendant la période de production;

(12) la disposition des actifs de la Société dont la valeur comptable est supérieure à 2.000.000 USD;

(13) la conclusion et le désengagement de partenariats, joint ventures, accords de coopération, contrats d'activité commune ou conventions de partage des bénéfices (sauf disposition contraire expresse contenue dans le Contrat);

(14) l'exécution, la modification et la résiliation de tout contrat de services portant sur les actifs en commun; et

(15) toute autre matière soumise à l'approbation du Conseil en vertu du Contrat.

10.10 Toute décision adoptée dans le cadre des Pouvoirs Délégués peut être confirmée par une résolution du Conseil adoptée à la majorité simple des Gérants lorsqu'une telle confirmation est requise par la législation luxembourgeoise ou spécifiquement par le directeur de Succursale.

10.11 Tout Gérant peut faire une proposition de résolution écrite des Gérants en adressant une notification écrite de la proposition au Président, lequel adressera à chaque Gérant une notification écrite décrivant la proposition soumise et exprimant s'il considère que cette question opérationnelle doit faire l'objet d'une décision urgente. Le Gérant qui propose la résolution écrite joint à sa notification la documentation adéquate relative à ladite proposition afin de permettre aux Gérants de prendre une décision. Le Président joint cette documentation à la notification qu'il adresse aux Gérants. Chaque Gérant communique son vote par notification écrite au Président et aux autres Gérants dans l'un des délais appropriés suivants à compter de la réception de la notification par le Gérant concerné:

(a) quarante-huit (48) heures dans le cas d'opérations relatives à des questions de nature urgente, dans la mesure dûment justifiée par les circonstances établies à l'égard des Gérants; et

(b) quinze (15) jours dans le cas de toutes les autres propositions.

10.12 Sauf dans le cas de l'article 10.11(a), tout Gérant peut, par voie de notification adressée à tous les Gérants dans un délai de cinq (5) jours à compter de la réception de la notification du Président, demander qu'il soit statué sur la proposition lors d'une réunion plutôt que par notification. Le cas échéant, il est statué sur la proposition lors d'une réunion dûment convoquée à cet effet, étant entendu que le délai de notification de trente (30) jours visé à l'article 10.6 est réputé avoir pris cours le jour où le Président a notifié la proposition de résolution écrite aux Gérants conformément à l'article 10.11.

10.13 Toute décision écrite, signée par l'ensemble des Gérants, est valablement adoptée, comme si elle l'avait été lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être consignée dans un document unique ou dans plusieurs documents distincts au contenu identique, chacun d'entre eux étant signé par un ou plusieurs Gérants.

10.14 Les pouvoirs de signature des Gérants sont les suivants:

(1) relativement à toutes les mesures devant être prises par la Société, tous les contrats ou autres documents impératifs destinés à mettre en oeuvre toute résolution des Associés relevant de toute Matière Extraordinaire des Associés ou de toute Matière Extraordinaire du Conseil, requièrent:

(a) les signatures conjointes d'au moins un (1) Gérant de Classe A et -au moins un (1) Gérant de Classe B; ou

(b) les signatures conjointes de toutes Personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été spécifiquement accordé par le Conseil, agissant conformément à une Résolution Extraordinaire du Conseil, dans le cadre d'un tel contrat ou document impératif; et

(2) sous réserve de l'article 10.16, tous les autres contrats et documents peuvent être conclus par:

(a) la signature d'au moins un (1) Gérant de Classe A; ou

(b) la signature unique de toute Personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été spécifiquement accordé par écrit par le Conseil dans le cadre d'un tel contrat ou document impératif, étant toutefois entendu que (i) les Gérants s'abstiennent de signer tout contrat ou document constituant une violation des décisions des Associés, des résolutions du Conseil ou des règlements de la Société, du Contrat ou des Règles Internes d'Approbation; et (ii) les Gérants ne sont pas autorisés à prendre une quelconque mesure ou à mettre en oeuvre une quelconque résolution ou encore exécuter un quelconque contrat au nom de la Société, sauf de la manière définie dans le présent article.

10.15 Obligations des Gérants

(1) Chacun Associé veille à ce que tous les Gérants nommés par ses soins et désignés par le Conseil exercent tous leurs droits respectifs et assument toutes leurs obligations respectives, tel(les) que visé(e)s dans les Statuts, en ce compris tous les droits de vote et autres, conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales. À défaut pour un Gérant de respecter ce qui précède, il est révoqué par les Associés.

(2) Chaque Associé veille à ce que les personnes nommées par ses soins et désignées en tant que Gérant respectent les règlements et procédures de la Société, en ce compris le code de déontologie, les politiques et directives en matière de lutte contre la corruption, ainsi que les politiques et directives en matière de ressources humaines.

(3) Chaque Gérant exerce ses fonctions conformément aux principes commerciaux fondamentaux suivants:

(a) comportement éthique et grande expérience en matière de contrôle des entreprises (en ce compris les politiques et directives en matière de lutte contre la corruption);

(b) engagement indéfectible à l'intégrité des opérations;

(c) utilisation efficace et disciplinée du capital;

(d) attention continue à la gestion des coûts;

(e) engagement à développer une main-d'œuvre de la plus haute qualité, motivée et diversifiée; et

(f) engagement au leadership technologique.

10.16 Directeur de Succursale

(1) Le Conseil désigne, sur proposition des Gérants de Classe A, le Gérant qui fera office de directeur de Succursale. Le directeur de Succursale est désigné par le Conseil à cette fonction. Le directeur de Succursale dispose des Pouvoirs Délégués dans le cadre des activités de la Société.

(2) Le Conseil accorde au directeur de Succursale, le jour de sa désignation, les Pouvoirs Délégués.

(3) Lorsque la Société ouvre plusieurs succursales en Russie, la même Personne est désignée en tant que directeur de Succursale de chacune des Succursales.

(4) Sans préjudice de l'article 10.16(5), chaque Gérant a le droit de proposer à tout moment au Conseil la révocation du directeur de Succursale. Le Conseil peut, sans toutefois y être obligé, révoquer ledit directeur de Succursale.

(5) Lorsque le directeur de Succursale conclut tout contrat ou prend toute autre mesure ne relevant pas des Pouvoirs Délégués ou constituant une violation des Règles Internes d'Approbation, tout Gérant a le droit de proposer la révocation du directeur de Succursale. Le Conseil est tenu de révoquer ledit directeur de Succursale, à moins que le Conseil ne décide de maintenir en place le directeur de Succursale conformément à une Résolution Extraordinaire du Conseil.

(6) Les Gérants de Classe A ont le droit de proposer à tout moment la nomination d'une personne physique pour remplacer le directeur de Succursale. Les Gérants prennent toutes les mesures requises pour donner effet à toute désignation ou révocation du directeur de Succursale conformément à l'article 10.16(1) et au présent article, en ce compris le vote de cette désignation ou révocation lors d'une réunion du Conseil.

(7) Le directeur de Succursale s'abstient de signer tout contrat ou document constituant une violation de toute résolution des Associés, toute résolution du Conseil ou des règlements de la Société, des Règles Internes d'Approbation ou du Contrat.

(8) Le directeur de Succursale informe et se consulte raisonnablement avec le Conseil relativement aux aspects substantiels de la gestion de toute demande (en ce compris le choix d'un arbitre et d'un conseil juridique) visée à l'article 10.9(11), étant entendu que la gestion de ce type de demandes ne requiert pas l'approbation du Conseil, sous réserve du Contrat.

(9) Les dispositions du présent article 10.16 ne s'appliquent pas à l'entité de commercialisation lorsque celle-ci est constituée sous la forme d'une Succursale. Les Associés conviennent séparément de la gestion de l'entité de commercialisation lorsque celle-ci est constituée sous la forme d'une Succursale.

10.17 Règles Internes d'Approbation

(1) Le Conseil adopte et peut modifier, par voie de Résolution Extraordinaire du Conseil, des Règles Internes déterminant la procédure d'Approbation interne pendant la période d'exploration, par écrit, par chaque directeur ou chef de département (ou fonction équivalente) et leurs adjoints respectifs dans la structure organisationnelle de la Société (ci-après dénommée «l'Approbation») de contrats devant être conclus par la Société dans le cadre des activités de la Société dont ledit personnel de gestion est responsable. Les Règles Internes d'Approbation cessent d'être effectives à l'échéance de la période d'exploration.

(2) Les Règles Internes d'Approbation ne s'appliquent pas aux Matières Extraordinaires des Associés, aux Matières Extraordinaires du Conseil ou à toute matière relevant des Pouvoirs Exclusifs.

(3) Lorsque Statoil est l'Associé défaillant en vertu d'un quelconque Contrat, les Règles Internes d'Approbation ne s'appliquent pas tant que Statoil reste l'Associé défaillant.

(4) Sous réserve des articles 10.17(1) et 10.16(2), tous les contrats devant être conclus par la Société sont validés conformément aux Règles Internes d'Approbation.

(5) Sous réserve des articles 10.17(1) et 10.17(2), à défaut d'accord sur l'Approbation entre le directeur ou chef de département concerné et son adjoint relativement à tout contrat, ayant pour effet l'absence d'Approbation du contrat en question, telle que requise par les Règles Internes d'Approbation, lorsque Rosneft est responsable de la désignation du directeur ou chef de département ou de l'adjoint (selon le cas) qui a refusé de valider le contrat, le Directeur de Succursale ou, lorsque Statoil est responsable de la désignation du directeur ou chef de département ou de l'adjoint (selon le cas) qui a refusé de valider le contrat, tout Gérant de Classe B, soumet ledit contrat à l'approbation du Conseil, sous la forme d'une Résolution Extraordinaire du Conseil, conformément à la procédure définie à l'article 10.11, dans un délai de cinq (5) Jours Ouvrables à compter de l'échéance du délai d'Approbation du contrat concerné conformément aux Règles Internes d'Approbation. Lorsque ledit contrat n'est pas soumis au Conseil conformément au présent article, le directeur de Succursale dispose des pleins pouvoirs pour conclure ledit contrat, à son entière discrétion, sans nécessiter une quelconque autre validation ou Approbation.

(6) Les Règles Internes d'Approbation disposent notamment que, préalablement à l'Approbation de tout contrat, le directeur ou chef de département nommé par un Associé veille à ce que son adjoint nommé par l'autre Associé ait la possibilité de partager son avis sur le contrat en question, étant entendu que tant le directeur ou chef de département que son adjoint veillent à trouver une solution qui les agrée mutuellement afin de permettre au directeur ou chef de département et à son adjoint de valider le contrat concerné le plus rapidement possible.

(7) Sous réserve de l'article 10.17(2) et d'autres exigences d'approbation au niveau des Associés ou du Conseil, telles que visées dans les Statuts, lorsqu'un contrat a été validé conformément aux Règles Internes d'Approbation, les autres mesures requises pour exécuter le contrat validé, dans le cadre de l'Approbation concernée, ne requièrent pas une quelconque autre validation ou Approbation.

(8) Toute communication adressée au personnel de gestion de la Société, conformément aux Règles Internes d'Approbation, se fait par écrit en russe et en anglais.

(9) Le personnel de gestion appelé à valider une proposition peut accéder à toutes les informations nécessaires afin d'évaluer adéquatement la proposition et se voit accorder un délai raisonnable afin d'examiner les informations disponibles. Sous réserve de l'article 10.17(5), le personnel de gestion concerné ne prend que le délai raisonnablement nécessaire pour envisager d'accorder ou non son Approbation.

(10) Les Règles Internes d'Approbation sont communiquées à tous les membres du personnel de gestion dans la structure organisationnelle de la Société. Tous les membres du personnel de gestion respectent les Règles Internes d'Approbation. Les membres du personnel de gestion qui ne respectent pas les Règles Internes d'Approbation font l'objet de mesures disciplinaires et peuvent être révoqués de leur fonction et remplacés.

Titre IV. - Assemblée générales des associés

Art. 11. Les Associés disposent des pouvoirs qui leur sont confiés conformément aux Statuts, à la Loi sur les Sociétés Commerciales et au Contrat. Toute Assemblée Générale dûment constituée de la Société représente l'intégralité du corps des Associés.

Art. 12. L'Assemblée générale annuelle se tient à Luxembourg au plus tard le 30 avril, sauf si convenu autrement par tous les Associés conformément aux présents Statuts et à la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Lorsque ce jour coïncide avec un jour lors duquel les banques ne sont généralement pas ouvertes à Luxembourg, l'Assemblée Générale se tient le Jour Ouvrable suivant.

Toute résolution des Associés relative à l'approbation des comptes annuels de la Société et à la répartition des bénéfices réalisés entre la Société et les Succursales concernées se prend à Luxembourg.

Art. 13. Lorsque la Société se compose de plusieurs Associés, sans toutefois dépasser vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés peuvent être adoptées par la voie de résolutions écrites unanimes dûment signées par les Associés. Les résolutions écrites peuvent être consignées dans un document unique ou dans plusieurs documents distincts au contenu identique, chacune d'entre elle étant signée par un ou plusieurs Associés. Lorsque de telles résolutions écrites sont soumises par le ou les Gérant(s) à l'adoption des Associés, les Associés sont tenus d'exprimer leur vote écrit, dans un délai de trente (30) jours civils à compter de l'envoi du texte des propositions de résolution, en adressant celui-ci à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit.

Art. 14. Toutes les Assemblées Générales se tiennent à Luxembourg, à moins qu'un autre lieu n'ait été convenu par écrit par les Associés. Tout Associé peut participer à toute Assemblée Générale par voie de téléconférence, à l'exception de l'Assemblée Générale approuvant les comptes annuels de la Société et de toute Assemblée Générale se tenant devant un notaire. Ladite téléconférence doit être initiée à partir de Luxembourg.

Art. 15. Toutes les Assemblées Générales sont convoquées par voie de notification écrite émanant du Président. Cette notification doit être adressée à chaque Associé à son domicile élu, tel qu'indiqué dans le registre des parts de la Société

(à moins qu'une autre adresse n'ait été notifiée par l'Associé concerné à la Société, avec copie à l'autre Associé), au moins trente (30) jours avant la date proposée de ladite Assemblée Générale. Elle contient la date, l'heure et le lieu de la réunion. Cette notification contient par ailleurs ce qui suit:

- (1) la liste des points inscrits à l'ordre du jour et devant être abordés lors de la réunion; et
- (2) relativement à chaque point inscrit à l'ordre du jour, une indication selon laquelle une résolution fera l'objet d'une proposition d'adoption ou autre.

Tout document pertinent dans le cadre des points devant être abordés lors de cette réunion est diffusé en même temps que la convocation à ladite Assemblée Générale. Toute décision des Associés adoptée lors d'une Assemblée Générale n'ayant pas été convoquée conformément aux exigences de convocation telles que définies au présent article est nulle, sauf renonciation par écrit aux exigences de convocation de la part de tous les Associés présents à la réunion de l'Assemblée Générale en question ou ratification écrite postérieure de la part de tous les Associés. À titre de précision, les exigences de convocation et d'envoi des documents pertinents, telles que définies au présent article, peuvent faire l'objet d'une renonciation sur décision écrite et unanime des Associés.

Art. 16. Toutes les Assemblées Générales sont présidées par le Président ou par une personne désignée par le ou les Gérant(s) ou, à défaut d'une telle désignation, par une personne élue lors de l'Assemblée Générale concernée à la majorité simple des voix des Associés participant à ladite Assemblée Générale.

Le Président de l'Assemblée Générale désigne un secrétaire.

L'Assemblée Générale élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'Assemblée Générale à la majorité simple des voix des Associés participant à l'Assemblée Générale.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désigné constituent ensemble le bureau de l'Assemblée Générale.

Art. 17.

(1) Le quorum requis pour toute Assemblée Générale devant délibérer sur les Matières Extraordinaires des Associés est fixé à la présence des Associés qui détiennent une majorité des Parts Ordinaires et inclut Statoil (à l'exception des matières pour lesquelles la Loi sur les Sociétés Commerciales requiert la présence de tous les Associés), étant toutefois entendu que lorsque le quorum n'est pas atteint au moment défini pour une Assemblée Générale dûment convoquée en raison de l'absence d'un représentant de Rosneft ou Statoil, ladite Assemblée Générale est ajournée, reconvoquée par fax et se tient cinq (5) Jours Ouvrables après la date d'ajournement (à moins qu'une autre date n'ait été convenue par écrit par tous les Associés), avec les mêmes exigences de quorum.

(2) Le quorum requis pour les Assemblées Générales dont l'ordre du jour n'inclut pas des Matières Extraordinaires des Associés est fixé à la présence des Associés qui détiennent une majorité des Parts Ordinaires et inclut Statoil étant toutefois entendu que lorsque le quorum n'est pas atteint au moment défini pour une Assemblée Générale dûment convoquée en raison de l'absence d'un représentant de Statoil, ladite Assemblée Générale est ajournée, reconvoquée par fax et se tient cinq (5) Jours Ouvrables après la date d'ajournement (à moins qu'une autre date n'ait été convenue par écrit par tous les Associés). Lors de cette réunion reconvoquée, le quorum requis est fixé à la présence des Associés qui détiennent une majorité des Parts Ordinaires.

(3) Sans préjudice des articles 17(1) et 17(2), lorsque l'ordre du jour des Assemblées Générales inclut plus d'un point, dont certains relèvent les Matières Extraordinaires des Associés et d'autres non, le quorum requis pour ces Assemblées Générales est fixé séparément pour chacun des points inscrits à l'ordre du jour de ladite réunion reconvoquée conformément aux articles 17(1) et 17(2), selon le cas.

(4) Tout Associé peut participer à et prendre la parole lors de toute Assemblée Générale. Il est pris en considération dans le calcul du quorum lorsqu'il est présent à l'Assemblée Générale en personne, par voie de téléconférence (à l'exception de l'Assemblée Générale approuvant les comptes annuels de la Société et de toute Assemblée Générale se tenant devant un notaire) ou en étant représenté par un mandataire.

(5) Les Matières Extraordinaires des Associés requièrent l'unanimité des Associés. Toutes les autres décisions sont adoptées par les Associés qui détiennent une majorité simple des Parts Ordinaires de la Société.

Art. 18. À l'exception de toute Assemblée Générale prenant la forme d'un acte notarié, le Président de l'Assemblée Générale établit un procès-verbal précis de chaque proposition faisant l'objet d'un vote, ainsi que du résultat dudit vote de chaque Assemblée Générale. Une copie dudit procès-verbal est remise à chaque Associé ou son représentant, qui la signe, à la fin de ladite Assemblée Générale. Il est considéré comme le procès-verbal définitif des décisions des Associés lors de ladite Assemblée Générale.

Art. 19. Les Associés veillent, dans la mesure autorisée par la loi, à ce qu'aucune mesure ne soit prise ou qu'aucune résolution ne soit adoptée par le Conseil relativement aux Matières Extraordinaires des Associés (telles que décrites ci-dessous) sans l'approbation écrite et préalable des Associés.

Les Matières Extraordinaires des Associés sont les suivantes:

(1) l'approbation et la modification du programme des opérations d'exploration, des opérations de développement et/ou des opérations de production, ainsi que de tout plan de développement;

(2) l'approbation des états financiers de la Société, tels qu'audités, et l'autorisation de distribution de dividendes ou autres liquidités par la Société;

(3) l'approbation de toute découverte commerciale d'hydrocarbures;

(4) l'approbation, la modification et la résiliation de tout Contrat ou tout consentement donné dans celui-ci ou d'autres contrats, dont l'approbation, la modification ou la résiliation relève des Matières Extraordinaires des Associés en vertu du présent Contrat;

(5) la désignation du commissaire/réviseur d'entreprise agréé de la Société;

(6) l'ouverture de toute filiale ou Succursale, en Russie ou ailleurs, par la Société (en ce compris l'entité de commercialisation);

(7) la création d'un opérateur des actifs en commun;

(8) l'approbation de la mise en paiement de dividendes ou de réserves, ainsi que du remboursement du capital social (le cas échéant);

(9) la modification des Statuts;

(10) l'exercice par la Société d'activités échappant au champ d'application du Contrat, en ce compris l'octroi de tout (e) prêt ou garantie, à moins que la Société ne soit tenue d'octroyer ce prêt ou cette garantie conformément au Contrat;

(11) l'attribution ou l'émission de Parts de la Société, ainsi que toute modification du capital social de la Société (en ce compris la classe, le nombre, la valeur nominale et le prix minimum d'émission des Parts, la modification des droits liés aux Parts ou la création de tout(e) bon de souscription, option ou autre droit devant faire l'objet d'une souscription, d'une acquisition ou d'une conversion en Parts de la Société), ou encore tout contrat, accord ou engagement de faire ce qui précède, ainsi que la constitution de tout Grèvement sur les Parts;

(12) la modification des obligations de financement des Associés;

(13) la liquidation, la fusion ou toute autre forme de réorganisation de la Société;

(14) toute autre matière devant être expressément soumise à la résolution unanime des Associés dans les présents Statuts ou le Contrat; et

(15) la résolution de toute situation de blocage au niveau du Conseil.

Les autres matières des Associés sont les suivantes:

(16) toute matière devant être soumise à la résolution des Associés dans le Contrat, autre qu'une Matière Extraordinaire des Associés; et

(17) les autres matières qui, en vertu de la législation du Grand-Duché de Luxembourg, sont réservées à l'Assemblée Générale des Associés.

Art. 20. Toutes les matières non régies par les Statuts sont déterminées conformément à la législation, notamment la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Titre V. - Exercice financier - Comptes - Audit - Distribution - Liquidation

Art. 21. L'exercice financier de la Société prend cours le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 22.

22.1 La direction établit un bilan au 31 décembre de chaque année, lequel contient un rapport de tous les biens meubles et immeubles, ainsi que des obligations de la Société. La Société établit ses comptes, livres et rapports légaux en anglais et en Dollar Américain, ainsi que dans toute autre langue et devise telles que requises par la législation luxembourgeoise. Les Succursales établies dans la Fédération de Russie³ établissent leurs comptes, livres et rapports légaux en anglais et en russe. Les livres comptables de la Société et des Succursales sont conservés, respectivement, au siège social de la Société à Luxembourg ou au siège social de ses Succursales, selon le cas.

22.2 Sous réserve des restrictions en matière de confidentialité, telles que visées dans le Contrat, les Gérants ont pleinement accès, à tout moment, aux comptes, aux livres et à tous les rapports de la Société, ainsi que de ses Succursales.

22.3 Une entreprise de comptables indépendants agréés et jouissant de l'expertise requise pour exercer leurs activités dans la Fédération de Russie et au Luxembourg, reconnue internationalement et de bonne réputation, est désignée en tant que commissaire/réviseur d'entreprise agréé de la Société.

22.4 Les commissaires/réviseurs d'entreprise agréés de la Société, désignés conformément à l'article 22.3, ont pleinement accès aux livres et rapports de la Société et audient les comptes et activités de la Société chaque année. La Société adopte des règles, dispositions et conditions (ci-après dénommées les «Procédures Comptables») conformes à la législation luxembourgeoise et aux normes comptables reconnues internationalement, telles que modifiées, étant entendu que les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) sont utilisées dans le cadre des activités de la Société.

22.5 La Société consigne et fait rapport adéquatement de ses transactions, d'une manière qui reflète précisément et fidèlement, de façon raisonnablement détaillée, l'actif et le passif de la Société.

22.6 La Société conserve ces livres et rapports pendant un délai d'au moins douze (12) Années Civiles.

Art. 23.

23.1 Sont prélevés sur les bénéfices nets annuels de la Société, au moins cinq pour cent (5%) chaque année afin de constituer la réserve requise par la Loi sur les Sociétés Commerciales (ci-après dénommée la «Réserve légale»). Cette affectation à la Réserve légale cesse d'être requise dès lors et aussi longtemps que la Réserve légale s'élève à dix pour cent (10%) du capital libéré de la Société.

23.2 Sous réserve du Contrat, dès que l'obligation d'affectation à la Réserve légale, telle que visée à l'article 23.1, est remplie, la politique de la Société en matière de distribution des bénéfices et autres liquidités veille à maximiser la distribution des liquidités aux Associés sous réserve de la législation applicable et des règles comptables, ainsi qu'en considération de la situation financière de la Société. Cette distribution inclut, le cas échéant, une déclaration annuelle de dividendes, ainsi que des paiements anticipés trimestriels (sous la forme de dividendes intérimaires ou de prêts consentis aux Associés) et le remboursement du Surplus d'Apport.

23.3 L'affectation au profit de la Réserve légale opérée, l'Assemblée Générale annuelle détermine l'affectation du reliquat des bénéfices annuels nets, calculés sur la base des distributions des bénéfices et autres liquidités, en ce compris le remboursement des Surplus d'Apport, générés par les opérations de la Société: (i) affectation de tout ou partie du reliquat à la constitution d'une réserve ou d'une provision; (ii) report du reliquat à l'exercice financier suivant; ou (iii) distribution à ou aux Associé(s) du reliquat, ainsi que des bénéfices reportés, des réserves distribuables ou de la prime d'émission, chaque Part donnant droit à une proportion identique dans le cadre de ces distributions.

23.4 Sous réserve du Contrat et de l'existence de fonds distribuables, le Conseil peut effectuer des distributions intérimaires conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Art. 24.

24.1 La Société peut être dissoute sur résolution des Associés adoptée dans le cadre des Matières Extraordinaires des Associés.

24.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation est opérée par le ou les Gérant(s) ou toute autre personne (pouvant être une personne physique ou morale) désignée par le ou les Associé(s), le(s)quel(s) détermine(nt) leurs pouvoirs et leur rémunération.

24.3 Après avoir procédé au paiement de toutes les dettes et charges de la Société, en ce compris les frais de liquidation, le boni de liquidation est attribué à ou aux Associé(s) d'une manière qui atteint, dans l'ensemble, le même résultat économique que celui obtenu par application des règles applicables en matière de distribution des dividendes.

Disposition transitoire

Le premier exercice financier commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Paiement

Les Statuts de la Société ayant été actés par le notaire, les Parts Ordinaires de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces Parts a été intégralement payée en numéraire de la manière qui suit:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts	Montant payé
Rosneft JV Projects S.A.	13.334,- USD	13.334	13.334,- USD
Statoil Epsilon Netherlands B.V.	6.666,- USD	6.666	6.666,- USD
Total:	20.000,- USD	20.000	20.000,- USD

Le montant de vingt mille Dollars Américains (20.000,- USD) est dès à présent à la disposition de la Société, la preuve en ayant été administrée au notaire instrumentant, lequel déclare que les conditions visées à l'article 183 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été respectées.

Résolutions des associés

Dès la constitution de la Société, les Associés, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont adopté les résolutions suivantes:

(1) La désignation des personnes suivantes en tant que Gérants de Classe A du Conseil cette désignation prenant effet ce jour et étant accordée à durée indéterminée:

(a) Monsieur Andrei Agarkov, avocat, né à Vladivostok en Russie le 1^{er} août 1978, ayant son adresse professionnelle au 26/1, Sofiyskaya Embarkment, 117997, Moscou, Russie;

(b) Monsieur Grigory Bondarenko, géologue, né à Krakovie en Ukraine le 16 février 1963, ayant son adresse professionnelle au 26/1, Sofiyskaya Embarkment, 117997, Moscou, Russie; et

(c) Monsieur Kirill Viscnevskiy, comptable, né à South Sakhalinsk en Russie le 23 janvier 1981, ayant son adresse professionnelle au 26/1, Sofiyskaya Embarkment, 117997, Moscou, Russie.

(2) La désignation des personnes suivantes en tant que Gérants de Classe B du Conseil cette désignation prenant effet ce jour et étant accordée à durée indéterminée:

(a) Monsieur Fawad Quraishi, administrateur de sociétés, né à Lahore au Pakistan le 28 décembre 1962, ayant son adresse professionnelle à Forusbeen 50, 4035 Stavanger, Norvège; et

(b) Monsieur John Milne, géologue, né à Aberdeen au Royaume-Uni le 14 mai 1953, ayant son adresse professionnelle à Rosinka Residential Estate, House 1502, Angelovo Village, Krasnogorsk, Moscow Rural, 143442 Russie.

(3) l'adresse du siège social de la Société est la suivante: 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

(4) de nommer jusqu'à la prochaine réunion annuelle Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, Rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach en tant qu'auditeur externe (réviseur d'entreprises agréé) de la Société.

Évaluation et Frais

Les coûts, dépenses, frais et charges, quelle qu'en soit la forme, devant être supportés par la Société ou qui lui seront comptés relativement aux matières décrites ci-dessus, ont été estimés à deux mille euros (EUR 2.000,-).

EN FOI DE QUOI, le présent acte notarié a été établi à Luxembourg, à la date mentionnée au début des présentes.

Après avoir reçu lecture des présentes, le comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, a signé, avec le notaire, les présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, les présentes ont été établies en anglais et sont suivies d'une traduction en français. À la demande dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaut.

Signé: P. Basler-Gretic, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 22 mai 2013. REM/2013/840. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013066409/1498.

(130081697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Deutsche Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 172.538.

Im Jahr zweitausenddreizehn, am dreiundzwanzigsten April.

Vor der Unterzeichneten, Maître Karine REUTER, Notar mit Amtssitz in Petingen.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft deutschen Rechts „Deutsche Bank Aktiengesellschaft“, mit Gesellschaftssitz in D-60325 Frankfurt-am-Main, Taunusanlage 12, eingetragen im Handelsregister Hessen Amtsgericht Frankfurt am Main HRB 30000, hier vertreten durch Frau Christiane Hoffranzen, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Diese Vollmacht bleibt nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch alle Erschienenen und der instrumentierenden Notarin gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden,

handelnd in ihrer Eigenschaft als einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung

Deutsche Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

mit Sitz in L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer,

gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Maître Marc LOESCH, mit Amtssitz in Mondorf-les-Bains, am 31. Oktober 2012, welche im Mémorial C Nummer 2934 vom 4. Dezember 2012 veröffentlicht wurde,

deren Satzung zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Marc LECUIT, mit Amtssitz in Mersch, am 4. März 2013 geändert wurde, welche noch nicht im Mémorial veröffentlicht wurde.

In ihrer Eigenschaft als einzige Gesellschafterin hat die Erschienenen dann folgende Beschlüsse genommen:

Erster Beschluss

Die Erschienenene beschließt das Gesellschaftskapital um sechzig Millionen sechshundertzweiundfünfzig Tausend Euro (60.652.000.- €) zu erhöhen, und somit den jetzigen Betrag von vier BillionenMilliarden siebenhundertfünfundzwanzig Millionen zweihundertfünfundsiebzigtausend Tausend Euro (4.725.275.000.- €) auf vier BillionenMilliarden siebenhundertfünfundachtzig Millionen neunhundertsiebenundzwanzig Tausend Euro (4.785.927.000.- €) zu erhöhen, dies durch Schaffung und Ausgabe von sechzig Tausend sechshundertzweiundfünfzig (60.652) neuen Anteile.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt zur Zeichnung der 60.652 neuen Aktien zuzulassen:

Die Aktiengesellschaft „Deutsche Bank Aktiengesellschaft“ mit Gesellschaftssitz in D-60325 Frankfurt-am-Main, Taunusanlage 12, eingetragen im Handelsregister Hessen Amtsgericht Frankfurt am Main HRB 30000.

Sodann ist gegenwärtiger Urkunde beigetretenbeigetreten:

Die Aktiengesellschaft „Deutsche Bank Aktiengesellschaft“ mit Gesellschaftssitz in D-60325 Frankfurt-am-Main, Taunusanlage 12, eingetragen im Handelsregister Hessen Amtsgericht Frankfurt am Main HRB 30000, hier vertreten durch Frau Christiane Hoffranzen, gemäß einer privatschriftlichen Vollmacht.

Diese Vollmacht bleibt nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch alle Erschienenen und der instrumentierenden Notarin gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärt:

- sämtliche sechzig Tausend sechshundertzweiundfünfzig (60.652) neuen Anteile zu zeichnen;
- diese Anteile wie folgt komplett einzuzahlen:
- durch eine Bareinzahlung eines Betrages von fünfhundertsiebenundsechzig Euro sechsfundfünfzig ZentCent (567,56 €);
- durch eine Sacheinlage, nämlich von 100% der Aktien der Aktiengesellschaft Schweizer Rechts „Deutsche Bank (Suisse) S.A.“, mit Sitz in CH-1201 Genf, Place des Bergues 3, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer CH-660.0.537.980-4, welche laut den Büchern der Gesellschaft einen Wert von sechzig Millionen sechshunderteinundfünfzig Tausend vierhundertzweiunddreißig Euro vierundvierzig ZentCent (60.651.432,44 €) haben.

Desweiteren liegt gegenwärtiger Urkunde eine Kopie bei eines „Valuation Report“ seitens der Deutsche Holdings (Luxembourg) S.à r.l., welcher diesen Wert bestätigt.

Dritter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 6, Absatz 1 der Satzung abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

Deutsche Fassung

„ **Art. 6. Absatz 1.** Das Gesellschaftskapital beträgt vier BillionenMilliarden siebenhundertfünfundachtzig Millionen neunhundertsebenundzwanzig Tausend Euro (4.785.927.000.-€) aufgeteilt in vier Millionen siebenhundertfünfundachtzig Tausend For internal use only neunhundertsebenundzwanzig (4.785.927) Anteile mit einem Nennwert von je eintausend Euro (1.000,- €).“

Englische Fassung:

„ **Art. 6. Paragraph.** The Company's share capital is set at four billion seven hundred eighty five million nine hundred twenty seven thousand euro (EUR 4,785,927,000.-) represented by four million seven hundred eighty five thousand nine hundred twenty-seven (4,785,927) shares with a nominal value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each.“

Kosten

Die von der Gesellschaft getragenen Ausgaben, Kosten, Gebühren und sonstigen Aufwendungen aller Art, die durch diese Handlungen anfallen, werden auf ungefähr sieben Tausend Euro (7.000.-€) geschätzt.

Gegenüber dem unterzeichneten Notar sind jedoch sämtliche unterzeichneten Parteien persönlich und solidarisch haftbar für die Zahlung aus gegenwärtiger Urkunde entstehenden Kosten und Honorare, was von den unterzeichneten Parteien speziell anerkannt wird.

Da keine weiteren Punkte der Tagesordnung offenstehen und keine weiteren Bitten um Diskussion vorgetragen wurden, schließt der Vorsitzende die Versammlung.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung hat der Erschienene gemeinsam mit dem Notar die Urkunde unterzeichnet.

Signé: C. HOFFRANZEN, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 avril 2013. Relation: EAC/2013/5449. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): M. HALSDORF.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETANGE, LE 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013053954/78.

(130066391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Pitu S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6114 Junglinster, 7, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg E 5.062.

STATUTS

L'an deux mille treize, le onze avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1.- Madame Sylvie ELTER, pharmacienne, née à Luxembourg, le 27 novembre 1953, demeurant à L-6114 Junglinster, 7, route d'Echternach,

agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de

2.- Monsieur Philippe SYLVESTRE, étudiant, né à Luxembourg, le 19 août 1988, demeurant à L-6114 Junglinster, 7, route d'Echternach,

ici représenté en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile immobilière régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes, et par les articles 1832 et suivants du code civil.

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 3. La dénomination de la société civile est "PITU S.C.I".

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Junglinster.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à l'unanimité des parts d'intérêts.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de deux mille euros (2.000,- EUR), divisé en cent (100) parts d'intérêts de vingt euros (20,- EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué:

à 1.- Madame Sylvie ELTER, cent (100) parts d'intérêts en usufruit, et

à 2.- Monsieur Philippe SYLVESTRE, cent (100) d'intérêts en nue-propriété.

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du (des) gérant(s) ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
- soit en usufruit, par un associé dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un associé dénommé "nu-propriétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble;
- droit de vote aux assemblées générales;
- droits aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription des parts nouvelles en cas d'augmentation de capital;

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société suivant les modalités prévues ci-après sub b).

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;
- b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

Art. 7. Les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts d'intérêts à un tiers les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice.

Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 8. La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé.

Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la société.

Art. 9. La société est administrée et gérée par Madame Sylvie ELTER.

Art. 10. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la société.

La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un gérant tant pour les actes d'administration que de disposition.

Art. 11. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts d'intérêts.

Art. 12. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

Art. 13. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation d'un gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 14. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ 800,- EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-6114 Junglinster, 7, route d'Echternach.

2.- La gérante statutaire Madame Sylvie ELTER, pharmacienne, née à Luxembourg, le 27 novembre 1953, demeurant à L-6114 Junglinster, 7, route d'Echternach, aura tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature, y compris le pouvoir de constituer hypothèque et d'accorder mainlevée, ainsi que d'acquérir, vendre et mettre en valeur des biens, sans consentement préalablement l'assemblée générale.

3.- En application de l'article 12bis de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, l'assemblée s'engage à reprendre tous les contrats et engagements pris par la gérante statutaire, avant les présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sylvie ELTER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 avril 2013. Relation GRE/2013/1634. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013054278/112.

(130066123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

IPConcept Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 82.183.

Le règlement de gestion de Liquid Stressed Debt Fund coordonné au 21 mai 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

IPConcept (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013054787/12.

(130067521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Vates, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 167.548.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde einregistriert und beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013075341/10.

(130092412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Lux Secure, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 169.903.

En date du 6 juin 2013 le conseil de gérance de la société de gestion du Fond a pris la résolution suivante:

- Liquider le fond de titrisation "Ambrocel".

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076126/11.

UBS (Lux) Key Selection SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.049.

Mitteilung an die Aktionäre des Subfonds

UBS (Lux) Key Selection SICAV 2 - US Equities 130/30 (USD)

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft (nachfolgend der „Verwaltungsrat“) möchte Sie davon in Kenntnis setzen, dass er die Auflösung des Subfonds UBS (Lux) Key Selection SICAV 2 - US Equities 130/30 (USD) (der „Subfonds“) gemäss den Bestimmungen der Satzung und des Verkaufsprospekts der Gesellschaft mit Wirkung zum 17. Juni 2013 (das „Datum des Inkrafttretens“) beschlossen hat.

Der Verwaltungsrat hat festgestellt, dass das Nettovermögen des Subfonds auf einen Wert gefallen ist, der nicht ausreicht, um eine wirtschaftlich effiziente Verwaltung zu gewährleisten. Daher ist er der Auffassung, dass die Auflösung des Subfonds im besten Interesse der Aktionäre ist.

Seit dem Geschäftsschluss des gestrigen Tages werden keine Neuzeichnungen, Rücknahmen oder Umtauschvorgänge in Aktien des Subfonds mehr akzeptiert.

Aktionäre, die am Datum des Inkrafttretens Aktien des Subfonds halten, erhalten den ihnen zustehenden Anteil am Liquidationserlös nach Abschluss der Liquidation des Subfonds durch den Verwaltungsrat gemäss den luxemburgischen Gesetzen und Bestimmungen. Etwaige Liquidationserlöse, die bei Abschluss des Liquidationsverfahrens nicht an die Aktionäre ausgeschüttet werden können, werden bei der „Caisse de Consignation“ in Luxemburg hinterlegt.

Wir möchten Sie darauf hinweisen, dass Ihre Beteiligung an Investmentgesellschaften der Besteuerung unterliegen kann. Bitte wenden Sie sich an Ihren Steuerberater, sofern Sie aufgrund dieser Auflösung steuerliche Fragen haben.

Luxembourg, den 14. Juni 2013.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2013077592/755/24.

Provimentum III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.858.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 5 décembre 2012

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 5 décembre 2012, que:

1. Le Conseil décide de nommer Monsieur François Georges, administrateur, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en qualité de Président du Conseil d'Administration de la Société.

2. Le Conseil prend note que la nouvelle adresse de Monsieur Alexander MAYER-GROTH est Strandweg 91, D-22587 Hamburg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Référence de publication: 2013054266/16.

(130066010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

RTL Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 10.807.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 17 avril 2013, que:

L'Assemblée générale décide d'augmenter le nombre de membres du Conseil d'administration de 10 à 11 et de désigner comme administrateur non-exécutif supplémentaire pour une période de deux ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2014, Madame Judith HARTMANN, ayant son adresse professionnelle 270, Carl Bertelsmann Strasse D – 33311 Gütersloh.

L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration au terme de la présente Assemblée du mandat de PricewaterhouseCoopers S.C. établie et ayant son siège social à L – 1014 Luxembourg, 400 route d'Esch, en qualité de réviseur d'entreprises agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés; et décide de renouveler son mandat en qualité de réviseur d'entreprises agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés, pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013054304/20.

(130066639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Balminor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.651.

L'an deux mille treize.

Le cinq mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "Balminor S.A." ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 155651, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 août 2010, publié au Mémorial C numéro 2349 du 3 novembre 2010.

Le capital social s'élève à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,-) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Cristiana SCHMIT-VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

L'actionnaire unique représenté à l'assemblée et le nombre d'actions possédés par lui ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par le mandataire des actionnaires et par le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

La procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1 Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 153141, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la Loi modifiée sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 153141.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière à l'administrateur de catégorie A de la société, Madame Mounira ME-ZIADI, et aux administrateurs de catégorie B de la société, Monsieur Raphaël ROZANSKI et Monsieur David SANA, président du conseil d'administration, et au commissaire de la société, la société à responsabilité limitée «COMCOLUX S.à r.l.», pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 950,- EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana SCHMIT-VALENT, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 avril 2013. Relation GRE/2013/1524. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013052449/60.

(130064220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.